Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan

232 Rue du Stade - 38890 MONTCARRA



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE **EAU POTABLE**

2025

QUALITÉ · PERFORMANCE · PROXIMITÉ · SÉCURISATION

PRÉSERVER L'EAU, AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN







SÉCURISER aujourd'hui pour garantir demain

232 Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Tél. 04 74 92 40 28
contact@sepecc.fr

https://www.syndicat-eaux-catelan.fr/

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 4

A - LE TERRITOIRE DESSERVI 4
B - NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS D101.0 6
C - LES RESSOURCES 7
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées 7
2. Structures de production et de distribution 10
3. Les volumes produits 25
4. La surveillance de la ressource du point de vue quantitatif 25
D . NOMBRE D'ABONNEMENTS 28
1. Nombre d'abonnements – évolution par commune 28
2. Nombre d'abonnements par communes et par services en 2025 30
E. LES VOLUMES DISTRIBUES 31
F. LE RESEAU 34
1. Le linéaire de réseau 34
2. La qualité de l'eau 34
3. La surveillance de la ressource du point de vue quantitatif 36

II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE 37

A - LES MODALITES DE TARIFICATION 37
1. Le type de tarification 37
2. Les modalités de tarification 37
3. Les catégories de tarifs du 01/01/2025 au 31/12/2025 (parc et domestique) 37
4. Les modalités d'évolution et de révision 38
B - LA FACTURE D'EAU 40
1. Les éléments relatifs au prix du m3 d'eau du 01/01 au 31/12/2025 40
2.la facture d'eau 40
C - LES RECETTES DU SERVICE 43

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 44

A - LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES 44
1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé) 44
2. Les données 2025 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse 46
B - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE 50
C. LE RENDEMENT DU RESEAU EN 2025 51
D. L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES 53
E. L'INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU 54
F. L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION 55
G. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 56

IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 59

A. LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES PENDANT L'EXERCICE 59
B. TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB 62
C. L'ENDETTEMENT PLURIANNUEL DE 2025 A 2065 63
D- ÉPARGNE 64

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 65

A- MONTANT DES ACTIONS DE SOLIDARITE 65
B- TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE 66

VI. SYNTHESE DES INDICATEURS : 67

PRÉAMBULE

Créé au 31 décembre 2019, le **Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC)** est issu de la fusion, décidée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2019, du ***Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras***.

Le SEPECC est un syndicat mixte fermé, regroupant trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et assurant la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement sur un territoire de 23 communes.

Depuis sa création, le SEPECC assure la gestion du service de l'eau potable en régie directe, dans la continuité du mode de gestion qui était celui de l'ancien Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra. Ce choix permet au Syndicat de conserver une maîtrise directe du service, de ses moyens et de ses investissements, tout en garantissant une relation de proximité avec les usagers.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) est établi chaque année afin de présenter de manière transparente les principales caractéristiques du service, son fonctionnement, son niveau de performance, son prix et les actions engagées pour assurer durablement la qualité et la continuité de l'alimentation en eau potable.

Ce rapport constitue également un outil de suivi et d'information, permettant aux élus, aux collectivités membres et aux usagers de disposer d'une vision globale de l'activité du service et de ses résultats au cours de l'exercice 2025.

Le RPQS est établi conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du même code, qui fixent notamment son contenu et les indicateurs à présenter.

Il est présenté chaque année au Comité Syndical, puis transmis aux collectivités membres et aux communes concernées. Il est également rendu accessible au public, notamment par sa mise en ligne sur le site internet du Syndicat.

Depuis 2008 (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007), le RPQS intègre :

- des **indicateurs de performance** permettant d'apprécier, de manière objective, la qualité du service rendu aux usagers et l'efficacité de sa gestion.
- les indicateurs réglementaires obligatoires applicables au SEPECC et présente les principales données techniques, financières et patrimoniales de l'exercice 2025
- certaines données complémentaires, qui ne revêtent pas de caractère réglementaire, ont une **vocation exclusivement pédagogique et informative**. Elles permettent notamment de mieux comprendre l'organisation du service, son fonctionnement technique et financier, ainsi que les évolutions constatées d'une année sur l'autre.

Le SEPECC n'est pas soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Ce rapport traduit ainsi l'engagement du SEPECC à assurer un service public de l'eau potable fiable, durable et de proximité, tout en poursuivant ses efforts pour préserver la ressource, entretenir et renouveler ses infrastructures et maîtriser le coût du service pour les usagers.

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A – Le territoire desservi

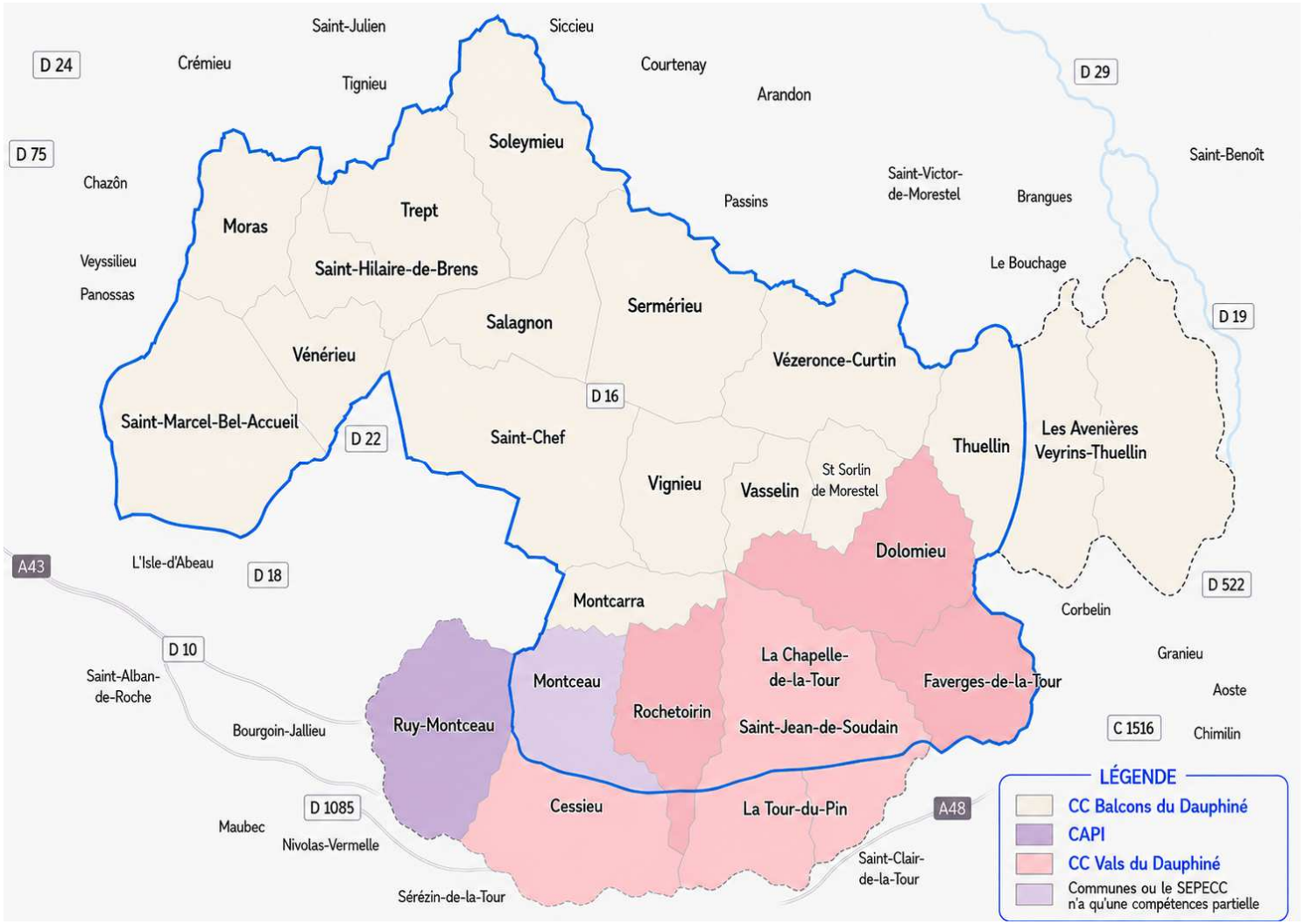
Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) comprend 3 EPCI membres et dessert 23 communes en Eau Potable :

EPCI Membres	Périmètre géographique d'intervention du Syndicat	Partiel	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif (ANC)
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD)	Les Avenières Veyrins Thuellin	Partie Thuellin	x	x	x
	Montcarra		x	x	x
	Moras		x	x	x
	Saint Chef		x	x	x
	Saint Hilaire de Brens		x	x	x
	Saint Marcel Bel Accueil		x	x	x
	Saint Sorlin de Morestel		x	x	x
	Salagnon		x	x	x
	Sermérieu		x	x	x
	Soleymieu		x	x	x
	Trept		x	x	x
	Vasselin		x	x	x
	Vénérieu		x	x	x
	Vézeronce-Curtin		x	x	x
	Vignieu		x	x	x
Communauté de communes des Vals du Dauphiné (VDD)	Cessieu	Partie haute	x		
	La Chapelle de la Tour	Partie haute	x		
	Dolomieu		x	x	x
	Faverges de la Tour		x	x	x
	Rochetoirin	Partie haute	x	x	x
	Saint Jean de Soudain	Partie haute	x		
	La Tour du Pin	Partie haute	x		
Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI)	Ruy-Montceau	Montceau	x		

D'autres communes sont desservies par une vente en gros à un autre syndicat ou CC :

- *St Clair-de-la-Tour (vente au SEA Les Abrets pour l'alimentation du secteur Vion)*
- St Clair-de-la-Tour : impasse Bellerive (vente à CC Vals du Dauphiné)
- Veyssilieu (vente à la CC des Balcons du Dauphiné)
- St Savin (vente à la SEMIDAO pour l'alimentation du secteur Chanas)
- La Tour du Pin (vente à la CC des Vals du Dauphiné pour l'alimentation de la ZAC de Chatanay)
- Cessieu : : quartier Croix de Fer (vente à CCVDD)

COMMUNES DESSERVIES EN EAU POTABLE PAR LE S E P E C C



B – Nombre d'habitants desservis D101.0

Le tableau ci-dessous récapitule les populations légales totales en vigueur au 1er janvier 2025 (source : Insee.fr).

Communes	Populations légales en vigueur au 01/01/2025 *	Population estimée desservie
CESSIEU**	3 323	667
DOLOMIEU	3 275	3 275
FAVERGES DE LA TOUR	1 514	1 514
LA CHAPELLE DE LA TOUR**	1 999	1 871
LA TOUR DU PIN**	8 338	927
LES AVENIERES VEYRINS -THUELLIN**	7 857	523
MONTCARRA	624	624
MORAS	542	542
ROCHETOIRIN**	1 138	1 020
RUY-MONTCEAU**	4 882	1 244
SAINT CHEF	4 008	4 008
SAINT HILAIRE DE BRENS	624	624
SAINT JEAN DE SOUDAIN**	1 735	935
SAINT MARCEL BEL ACCUEIL	1 548	1 548
SAINT SORLIN DE MORESTEL	628	628
SALAGNON	1 523	1 523
SERMERIEU	1 692	1 692
SOLEYMIEU	865	865
TREPT	2 140	2 140
VASSELIN	470	470
VENERIEU	998	998
VEZERONCE-CURTIN	2 258	2 258
VIGNIEU	989	989
TOTAL	**52 970**	**30 885**

* Population totale

** Pour Les Avenières Veyrins-Thuellin, Cessieu, La Chapelle de la Tour, Rochetoirin, Ruy-Montceau, St Jean de Soudain et La Tour du Pin, pour lesquelles nous ne desservons, en eau potable, qu'une partie des habitants, nous avons établi un calcul approximatif des habitants desservis en fonction du ratio nb hab/nb abonnés domestiques calculé pour les communes totalement desservies (nombre d'abonnés X 2,16).

C – Les Ressources

1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le SEPECC possède actuellement 7 ressources en eau : 1 gravitaire et 6 ressources dans la nappe phréatique (il y a des ressources avec plusieurs puits - Sicard : 2 puits / Fuyssieux : 2 puits / Thuellin : 3 puits)

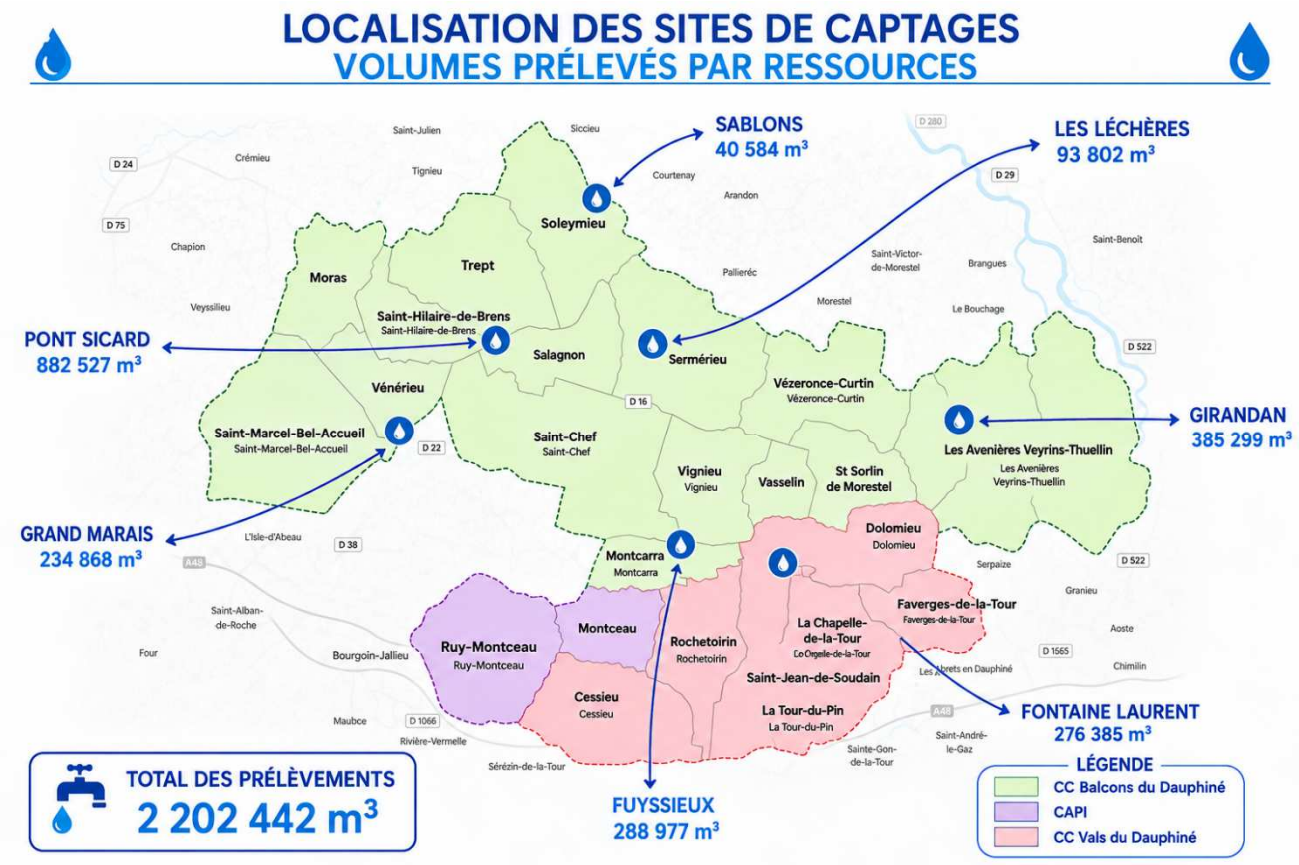
a) RESSOURCES GRAVITAIRES

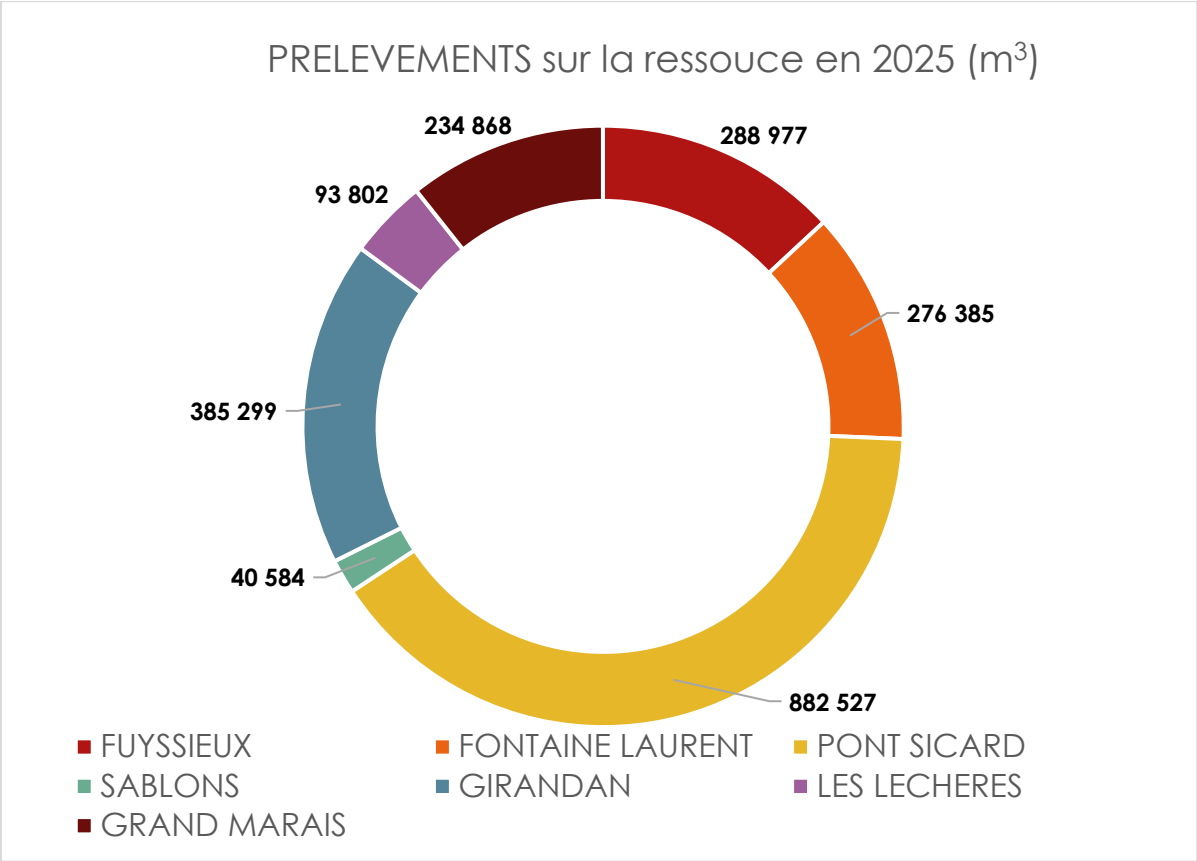
- Source des Sablons (commune de SOLEYMIEU) qui dessert en totalité la commune de SOLEYMIEU. Déclaration d'Utilité Publique en cours d'instruction.

 Pour rappel, la source de Morthelayze (communes de DOLOMIEU/ST SORLIN DE MORESTEL) a été officiellement abandonnée en mars 2021.

b) PUITS OU FORAGES

- Fuyssieux (commune de MONTCARRA)
- Fontaine Laurent (commune de DOLOMIEU)
- Girandan (commune de LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN)
- Pont Sicard (commune de SALAGNON)
- Les Léchères (commune de SERMERIEU)
- Grand Marais (commune de VENERIEU)

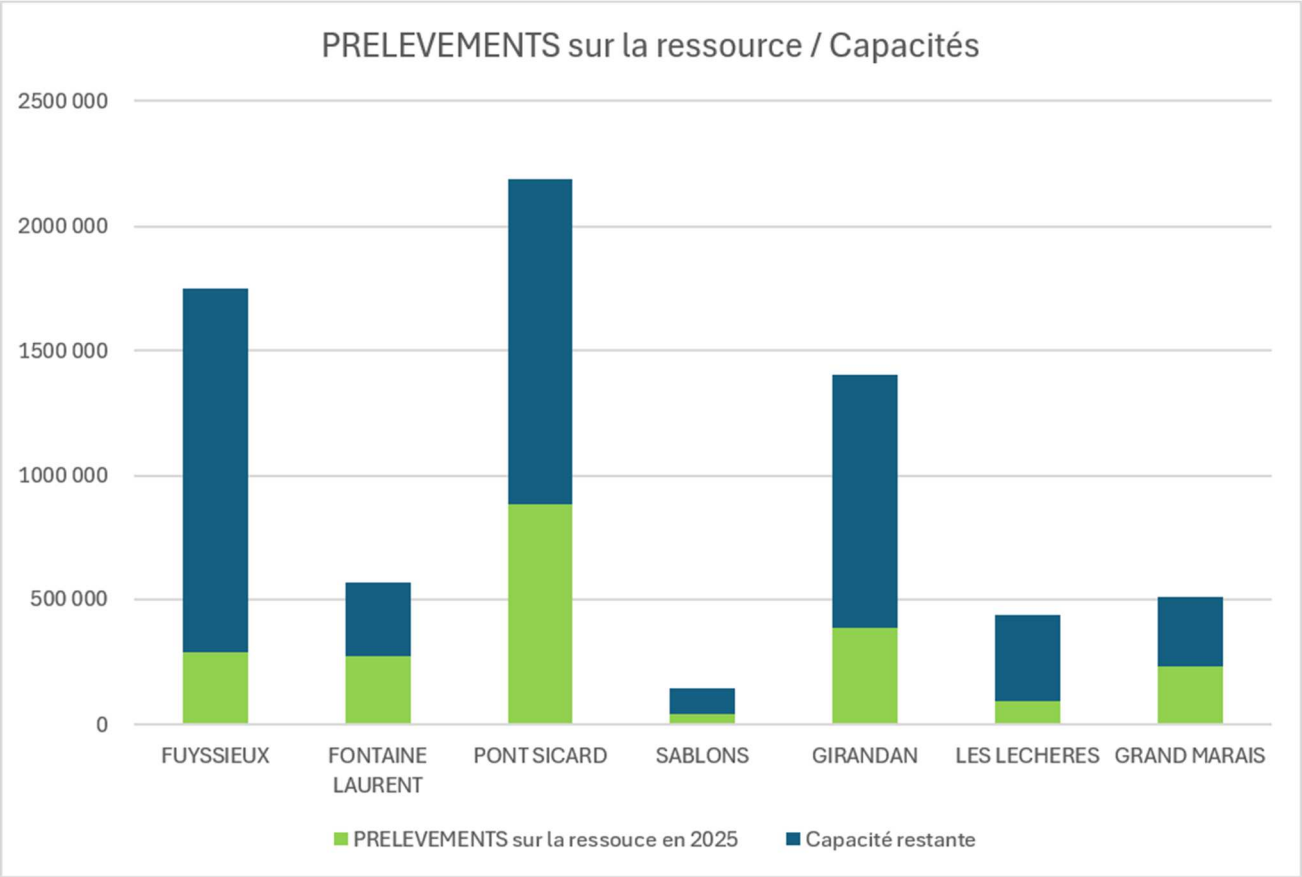




c) PRODUCTION AUTORISEE

Puits ou forages	Communes	Capacité de production maxi autorisée (m^3/jour)	Observations
FUYSSIEUX	MONTCARRA	4 800	
FONTAINE LAURENT	DOLOMIEU	1 560	
PONT SICARD	SALAGNON	6 000	Etude en cours afin de quadrupler la capactié autorisée ; une première étude a montré qu'une exploitation à 24 000 m3/jour était envisageable
SABLONS	SOLEYMIEU	400	La dernière étude montre un potentiel de 1 200 m3/jour
GIRANDAN	LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN	3 840	
LES LECHERES	SERMERIEU	1 200	
GRAND MARAIS	VENERIEU	1 400	La dernière étude montre un potentiel de 9 600 m3/jour
TOTAL		**19 200**	

Actuellement en période d'étiage, le Syndicat dispose d'une capacité de production maximale autorisée de : 19 200 m3/jour



Les zones de **captage de Fuyssieux, Fontaine Laurent, Girandan, et les Léchères** ont fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 14 octobre 1996.

La zone de **captage de Pont Sicard** a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 21 novembre 1984. Elle fait actuellement l'objet d'une procédure de révision des périmètres de protection, pour augmenter la capacité de production à 24.000 m3/jour (actuellement nous avons une autorisation de 6.000 m3/jour).

La zone de **captage des Sablons (SOLEYMIEU)** et la zone de captage de **Grand Marais (commune de VENERIEU)** font l'objet actuellement d'une procédure de mise en conformité des périmètres de protection.

2. Structures de production et de distribution

a) STRUCTURE DE DISTRIBUTION

Le réseau est divisé en 17 unités de distribution (services), comprenant 24 réservoirs :

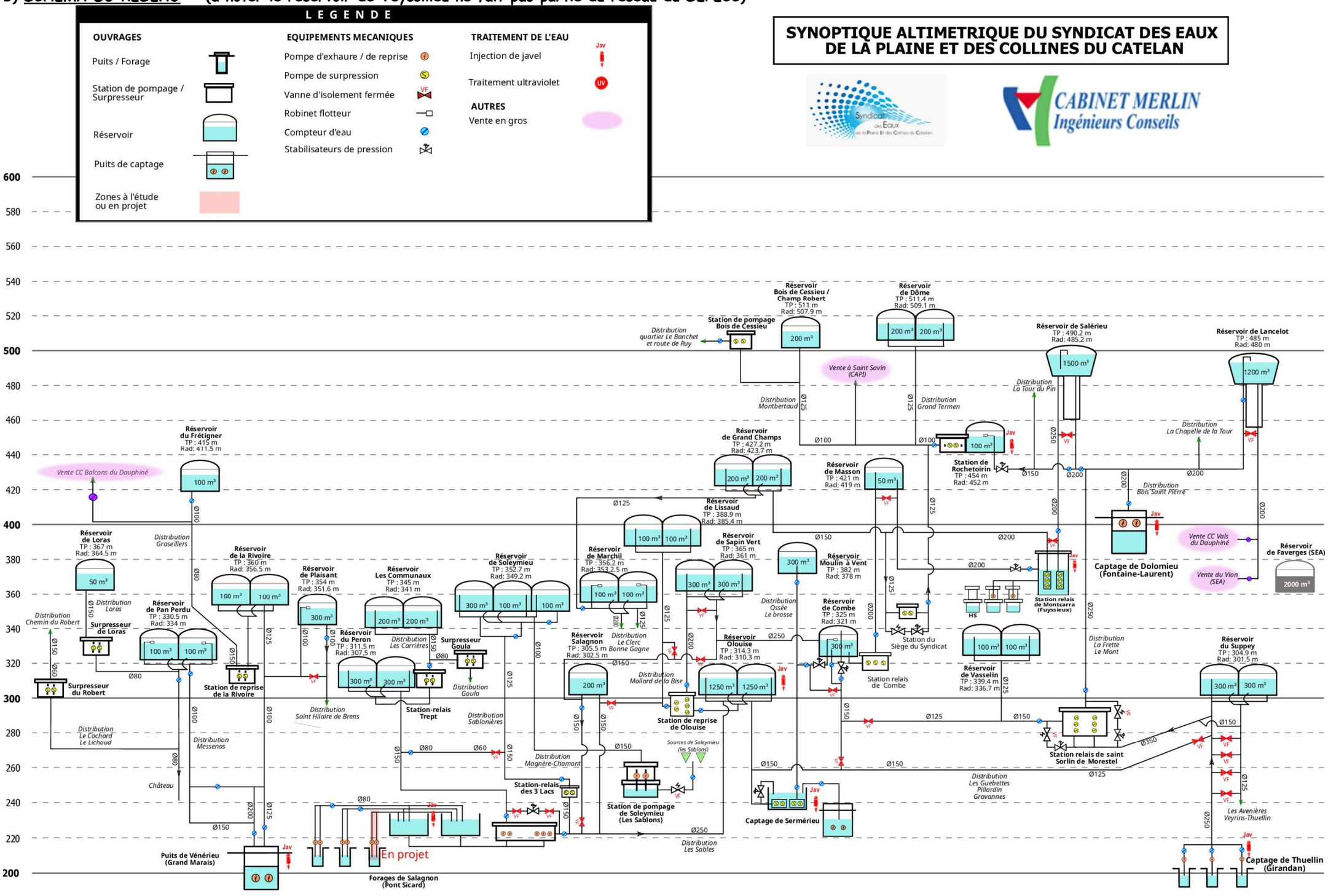
- Le Bas Service EST (B S E)
- Le réseau de VASSELIN
- Le Bas Service OUEST (B S O)
- Le Moyen Service EST (M S E)
- Le Moyen Service OUEST (M S O)
- Le Haut Service (H S)
- Le Service de SERMERIEU (S SE)
- Le Service de SALAGNON (S SA)
- Le Haut Service de SAINT-CHEF (H S S-C)
- Le Service surpressé de CESSIEU (S S C)
- Le Bas Service de TREPT
- Le Haut Service de TREPT
- Le réseau surpressé de TREPT (secteur de la Goula)
- Le réseau de SOLEYMIEU
- Le réseau de ST HILAIRE DE BRENS/VENERIEU
- Le réseau de ST MARCEL BEL ACCUEIL
- Le réseau de MORAS

CAPACITÉS RESERVOIRS					SERVICES																	
COMMUNES	RESERVOIRS	CAPACITÉ (m3)	COTE DEPART NGF *	COTE TROP PLEIN NGF	B S E	B S O	B S TREPT	B S E - B S O	H S	H S S-C	H S TREPT	M S E	M S O	Moras	M S E - M S O	S S A	S S E	SHB/V	SMBA	SOLEY MIEU	Vasselin	Total général
CESSIEU	Champ Robert	200	507,90	511,48					200													200
DOLOMIEU	Lancelot	1 200	480,00	485,18								1200										1 200
MONTCEAU	Dôme	400	509,13	511,72					400													400
MORAS	Frétignier	100	421,11	424,61										100								100
ROCHETOIRIN	Rochetoirin	100	452,00	455,45								100										100
SALAGNON	Salagnon	200	302,50	305,55												200						200
SERMERIEU	Olouise	2 500	379,90	315,10												2500						2 500
	Sapin Vert	600	361,20	365,01				600														600
	Sermérieu	300	378,00	382,28													300					300
SOLEYMIEU	Chapaize	500	350,27	352,70																500		500
ST CHEF	Grand Champ	400	423,70	426,54									400									400
	Lissaud	200	385,39	388,08						200												200
	Marchil	200	353,20	356,26									200									200
ST HILAIRE-DE-BRENS	Le Plaisant	300	351,60	354,00														300				300
ST JEAN-DE-SOUDAIN	Salérieu	1 500	485,21	490,21								1500										1 500
ST MARCEL-BEL-ACCUEIL	Le Plan Perdu	200	330,50	334,00															200			200
	Loras	60	364,50	367,00															60			60
TREPT	Péron	600	307,79	309,87			600															600
TRPT	communaux	400	341,00	345,15							400											400
VASSELIN	Montelour	200	336,74	339,07																	200	200
VENERIEU	La Rivoire	200	356,50	360,00														200				200
VEZERONCE-CURTIN	Suppey	600	301,59	304,29	600																	600
VIGNIEU	Combe	300	321,00	325,07		300																300
	Masson	50	429,00	431,00											50							50
Total général					600	300	600	600	600	200	400	2800	600	100	50	2700	300	500	260	500	200	11 310

* NGF : Nivellement Général de France

ROCHETOIRIN N'EST PAS UN RESERVOIR – EST UNE STATION RELAIS

b) <u>SCHÉMA DU RESEAU</u> (à noter le réservoir de Veyssilieu ne fait pas partie du réseau du SEPECC)

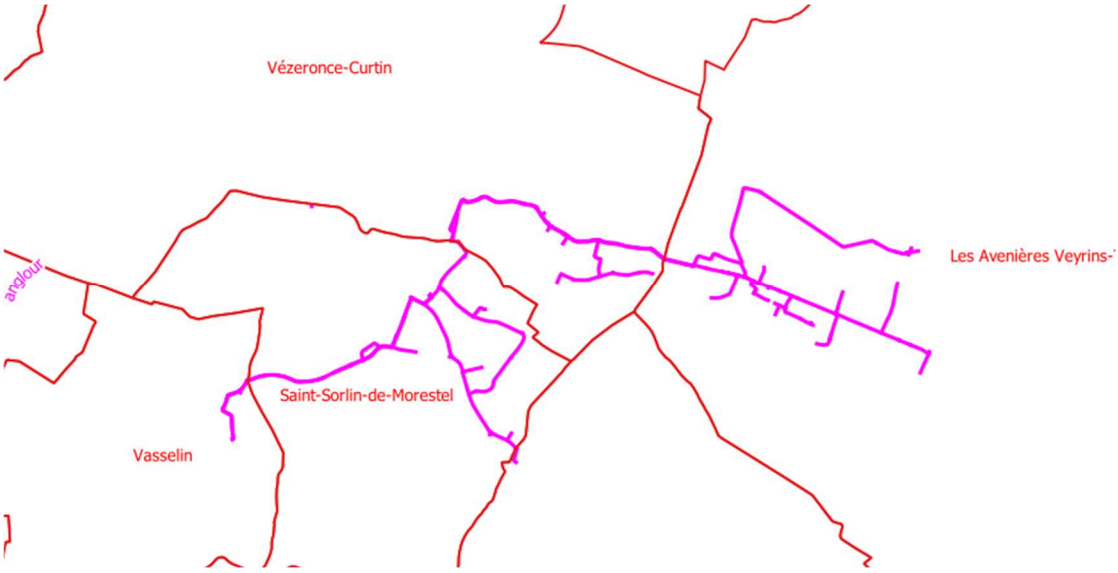


- Bas Service EST

Ce service alimente essentiellement :

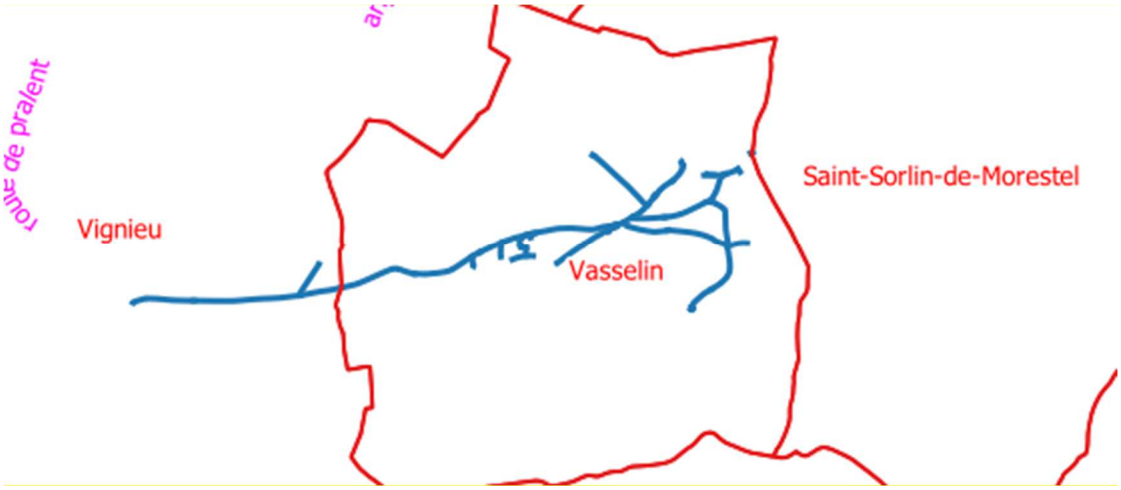
- le lieu-dit « Curtin » sur VEZERONCE-CURTIN,
- SAINT SORLIN DE MORESTEL,
- et THUELLIN pour partie (2/3 des habitants).

Les ressources en eau proviennent des puits de « Girandan » à THUELLIN.
Le stockage est assuré par un réservoir de 600 m³ implanté au lieu-dit «Suppey» à VEZERONCE-CURTIN.



- Réseau de VASSELIN

Ce service alimente la commune de VASSELIN. L'eau pompée à THUELLIN transite par le réservoir du Suppey (VEZERONCE CURTIN) et la Station relais de SAINT SORLIN DE MORESTEL pour aboutir dans un réservoir de 200 m3 implanté au lieu-dit « Monteloup » (VASSELIN).



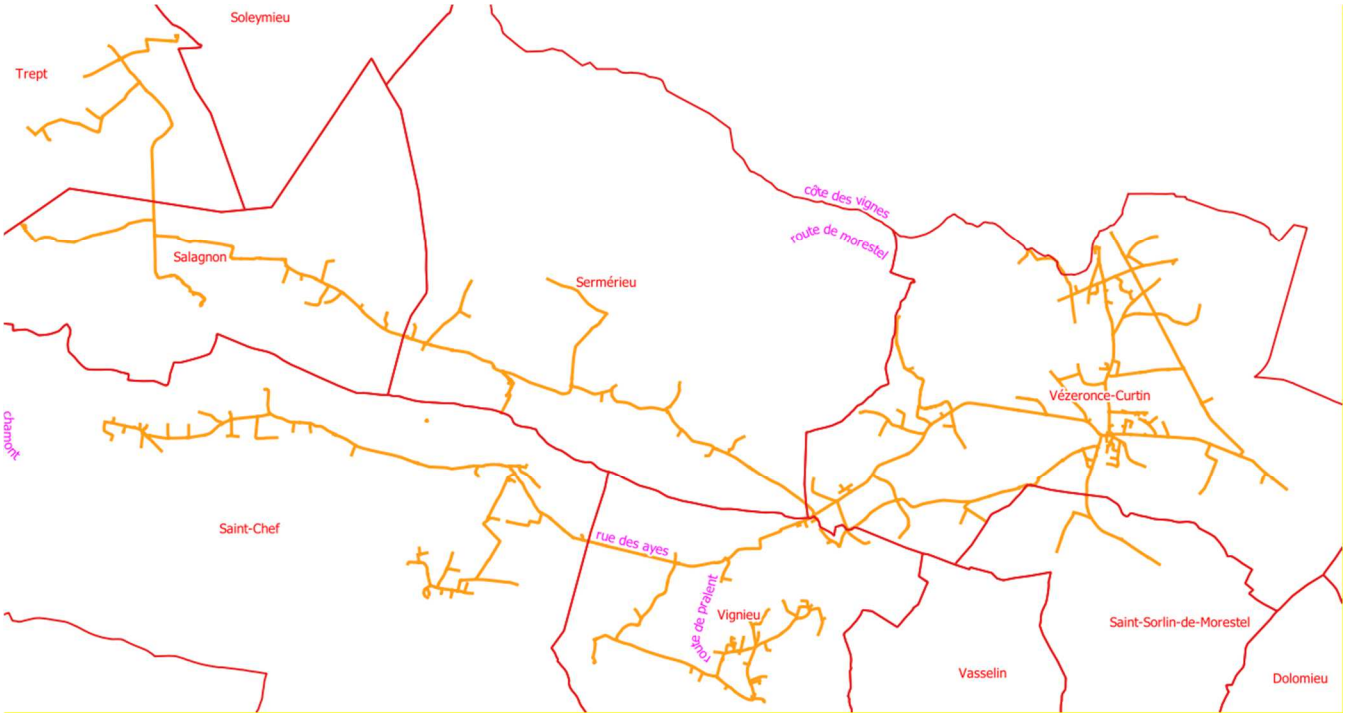
- Bas Service OUEST

Ce service dessert :

- VIGNIEU,
- VEZERONCE-CURTIN
- et pour partie SAINT-CHEF (1/3).
 Depuis fin 2010, ce service est alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Le stockage est assuré par 3 réservoirs implantés aux lieux-dits :

- Les Combes à VIGNIEU (300 m³),
- Le Sapin Vert à SERMERIEU (600 m³)
- et Olouise à SERMERIEU (2500 m³).



En cas de problème avec la ressource de Pont Sicard. Ce service peut également être alimenté par les puits de Girandan situés à THUELLIN
De plus, une interconnexion est possible pour alimenter les services de SERMERIEU, SALAGNON et des parties hautes de SAINT CHEF.

- Moyen Service EST

Il dessert :

- DOLOMIEU,
- FAVERGES DE LA TOUR,
- LA CHAPELLE DE LA TOUR,
- LA TOUR DU PIN (Quartier de CHATANAY),
- ST JEAN DE SOUDAIN (Salérieu, Le Bressan), pour partie (1/3)
- SAINT SORLIN DE MORESTEL (La Frette),
- et la partie haute de THUELLIN (Champ Rubin),

ainsi que des écarts sur les communes de :

- VEZERONCE-CURTIN (Vingt Un),
- ST-CHEF,
- VIGNIEU (La Rivoire),
- VASSELIN,
- MONTCARRA (Bordenoud)
- et les 2/3 de ROCHETOIRIN.

Il assure également la fourniture en gros à la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné pour les parties hautes de la TOUR DU PIN (ZAC de Chatanay).

L'eau vient des puits de Fuyssieux à MONTCARRA, Fontaine Laurent à DOLOMIEU et Girandan à THUELLIN.
Une station relais implantée au lieu-dit « à Terne » à ROCHETOIRIN alimente le Haut Service.
Le stockage est assuré par deux réservoirs sur tour implantés au lieu-dit Salérieu à ST JEAN DE SOUDAIN (1 500 m³) et au lieu-dit Lancelot à DOLOMIEU (1 200 m³).

Depuis juin 2011, une ressource complémentaire en provenance du puits de Pont Sicard (commune de SALAGNON) se rajoute aux autres ressources en cas de manque ou pollution d'eau. L'eau transite par les réservoirs d'Olouise (2500 m3), du Sapin Vert (600 m3), de Combe (300 m3) et du Masson (50 m3) avant d'arriver à la bâche de pompage du captage de Fuyssieux.



- Moyen Service OUEST

Ce service dessert :

- ST CHEF (2/3 des habitants)
- MONTCARRA (2/3 des habitants).

L'eau vient du puits de Fuyssieux à MONTCARRA qui alimente par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement/distribution de 150 mm de diamètre le réservoir de Grand Champ à ST CHEF (400 m³).

La partie agglomérée de ST CHEF et le quartier des Môles sont desservis par le Réservoir du « Marchil » (200 m³). Ce réservoir est alimenté en « brise charge » par celui de Grand Champ.
Depuis juin 2011, ce service peut être alimenté en secours ou complément à partir du puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Depuis 2019, le Moyen Service Ouest alimente également le Haut Service dit « de Montceau » via une station de pompage située au siège du Syndicat.



- Haut Service

Ce Haut Service, dit « de MONTCEAU », dessert :

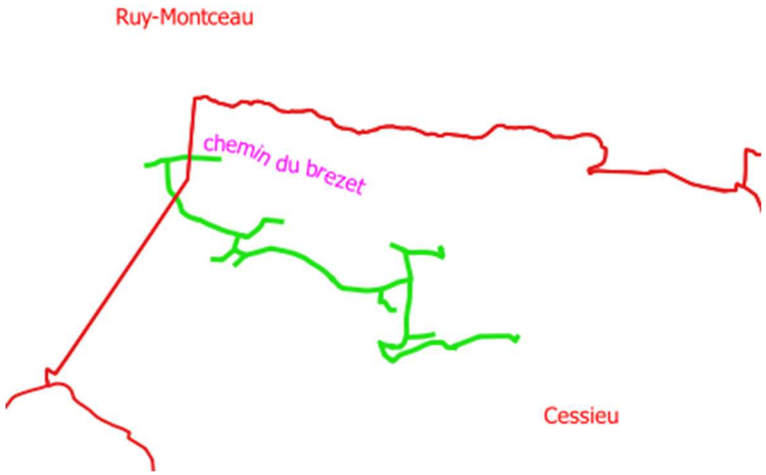
- MONTCEAU,
- CESSIEU (pour la partie Bois de CESSIEU)
- une partie de ROCHETOIRIN (1/3 des habitants).

Il est alimenté en eau par la station-relais de ROCHETOIRIN qui prend l'eau sur le Moyen Service EST et sur le Moyen Service OUEST pour alimenter le réservoir du Dôme à MONTCEAU (400 m³) et celui de Champ Robert à CESSIEU (200 m³).



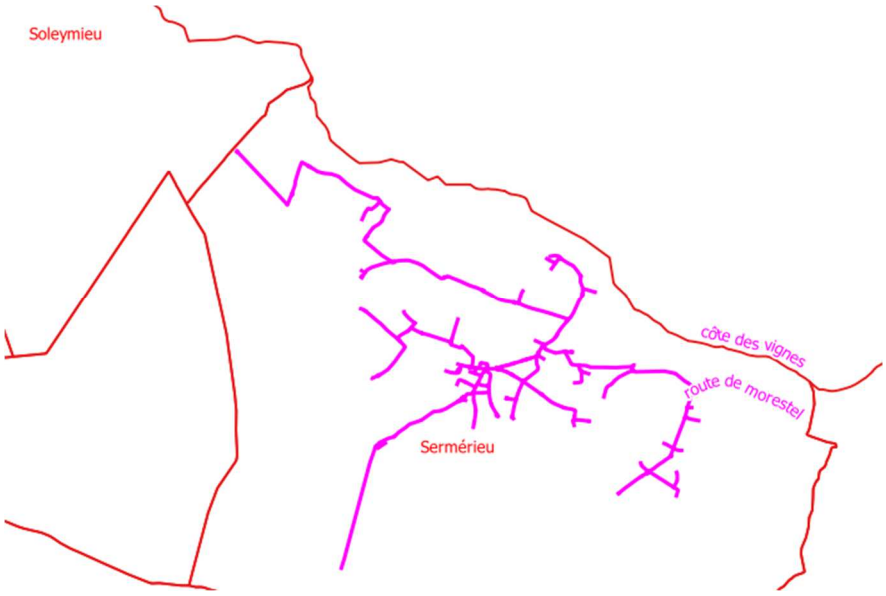
- Service surpressé de CESSIEU

Un surpresseur (Bois de Cessieu) permet la réalimentation de secteurs hauts de Champ Robert à CESSIEU.



- Service de SERMERIEU

Il comporte une station de pompage à partir du puits des Léchères et un réservoir de 300 m³ au lieu-dit Moulin à Vent à SERMERIEU.
La production d'eau de ce puit peut être, soit mélangée avec un apport du réservoir d'Olouise, soit refoulée vers ce réservoir.



- Service de SALAGNON

Il dessert :

- SALAGNON en totalité
- des écarts de SERMERIEU (Olouise, Les Sables)
- et de ST CHEF (Chamont, Pierre Magnière).

L'eau provenant de Pont Sicard est stockée par un réservoir de 200 m³ implanté au-dessus du village de SALAGNON et par le réservoir d'Olouise de 2500 m³ mis en service fin 2016.

Ce service peut également être alimenté par le puits des Léchères à SERMERIEU



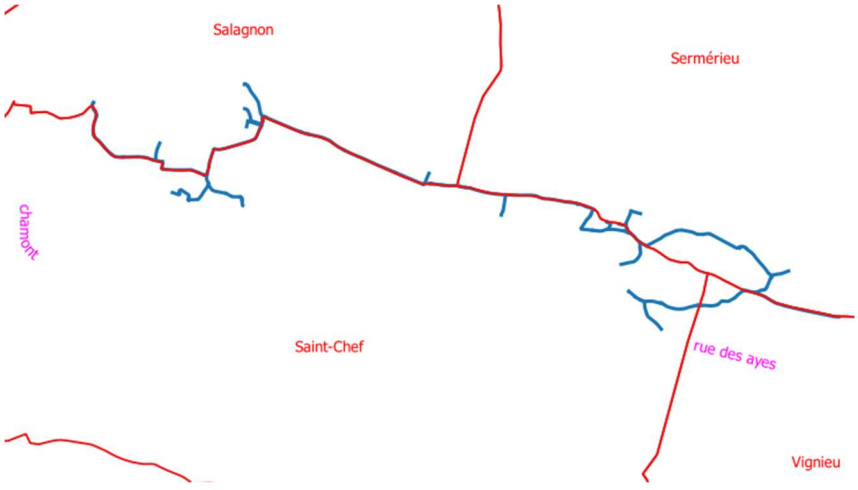
- Haut Service de ST CHEF

Saint-Chef

Alimenté à partir du Service de SALAGNON par une station-relais implantée au lieu-dit Olouise à SERMERIEU, il dessert :

- les Monts de ST CHEF,
- SALAGNON,
- SERMERIEU
- VIGNIEU.

Le réservoir de stockage est situé au lieu-dit Lissaud à ST CHEF (200 m³).



- Bas Service de TREPT

Alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON et le réservoir de Péron à TREPT (600 m³).
Il dessert :

- le Bourg,
- les secteurs SUD (lieux-dits Clos, Berthon, Pré de Bourg, Var Montbrun)
- les secteurs EST (lieux-dits Serrières, la Plaine et Miéry).



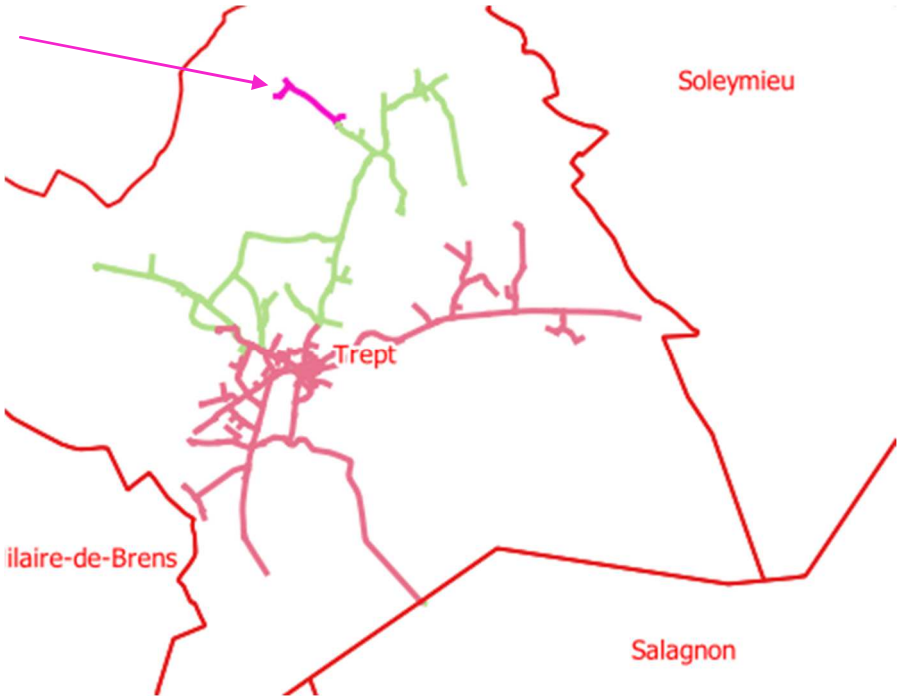
- Haut Service de TREPT

Alimenté à partir du Bas Service de TREPT par une station-relais au réservoir de Péron qui refoule vers le réservoir des Communaux à TREPT (400 m³).
Le Haut Service dessert le réseau NORD vers Petit Cozance, Cozance, la Goula, et l'antenne des Roches pour alimenter l'usine de fabrication des produits béton.



- Réseau surpressé de TREPT

Un surpresseur sur le Haut Service de TREPT, installé en 1983 à La Goula, permet d'alimenter les habitations du quartier situées au-dessus de la cote 300 m.

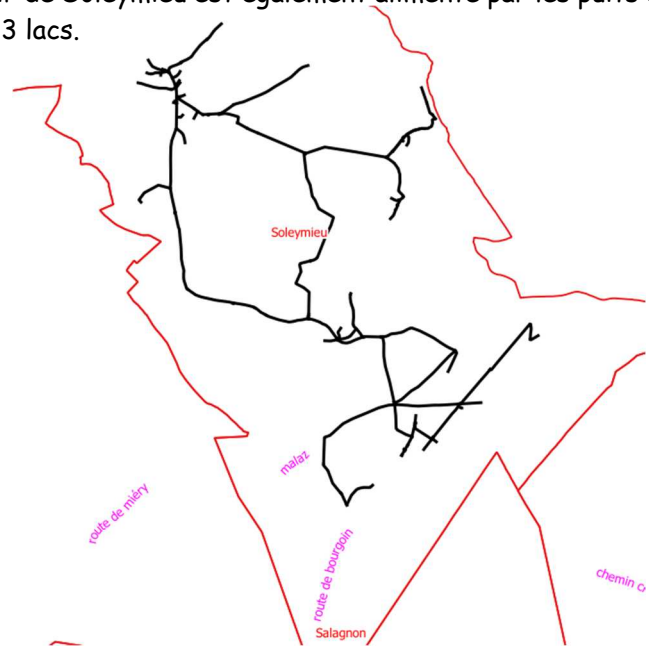


- Réseau de SOLEYMIEU

Alimenté par le captage des Sablons à SOLEYMIEU et le réservoir de 500 m3 (1 cuve de 300 m3 + 2 cuves de 100 m3) implanté au lieu-dit Chapaize.
Il dessert :

- le village
- les secteurs de Montagnieu, Couvaloup, Sablonnières, Montgaudet et la Roche.

Depuis 2022, le réservoir de Soleymieu est également alimenté par les puits de Pont Sicard via la nouvelle station de pompage des 3 lacs.



- Réseau moyen service de ST HILAIRE DE BRENS

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir du Plaisant (300 m3) qui dessert la commune de SAINT HILAIRE DE BRENS.



- Réseau bas service de ST MARCEL BEL ACCUEIL

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir de Pan Perdu (200 m3) qui dessert le bourg de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.



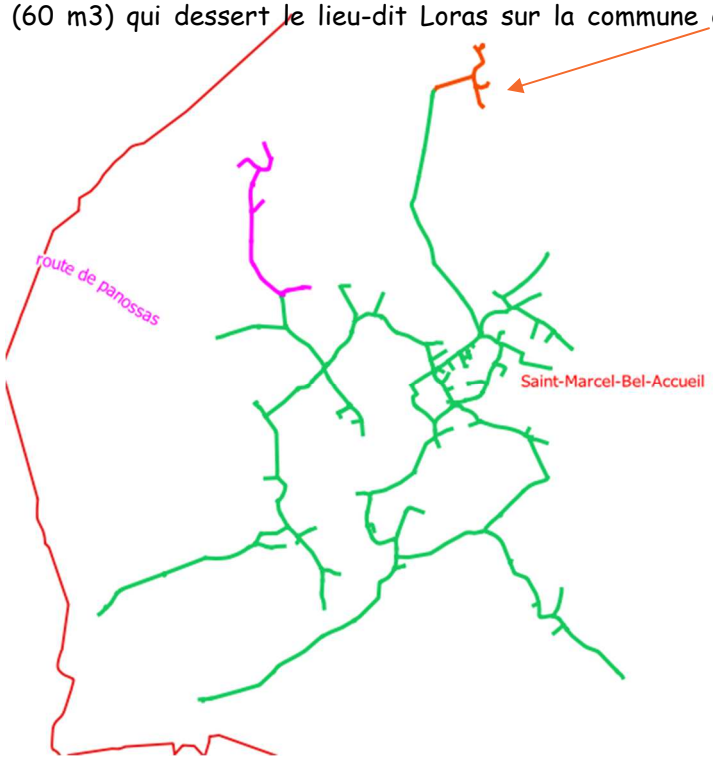
- Réseau surpressé du Robert commune de ST MARCEL-BEL-ACCUEIL

Un surpresseur sur le réseau bas service permet la réalimentation du secteur « le Robert » à SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.



- Réseau de Loras commune de ST MARCEL-BEL-ACCUEIL

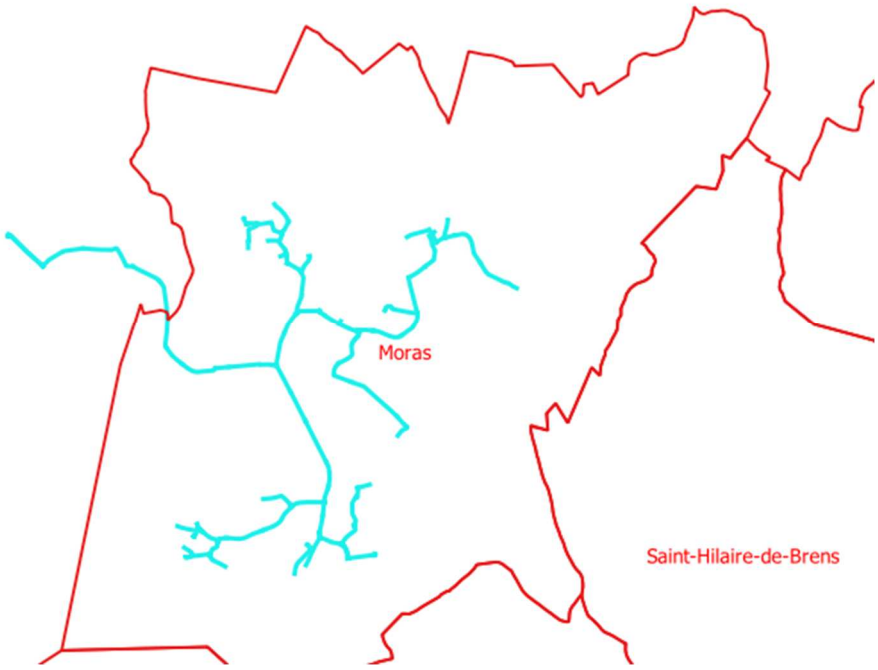
Le captage du Grand Marais à VENERIEU par l'intermédiaire de la station de reprise de Loras, alimente le réservoir de Loras (60 m3) qui dessert le lieu-dit Loras sur la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.



- Réseau haut service de MORAS

Le captage du Grand Marais à VENERIEU, par l'intermédiaire de la station relais de la Rivoire, alimente :

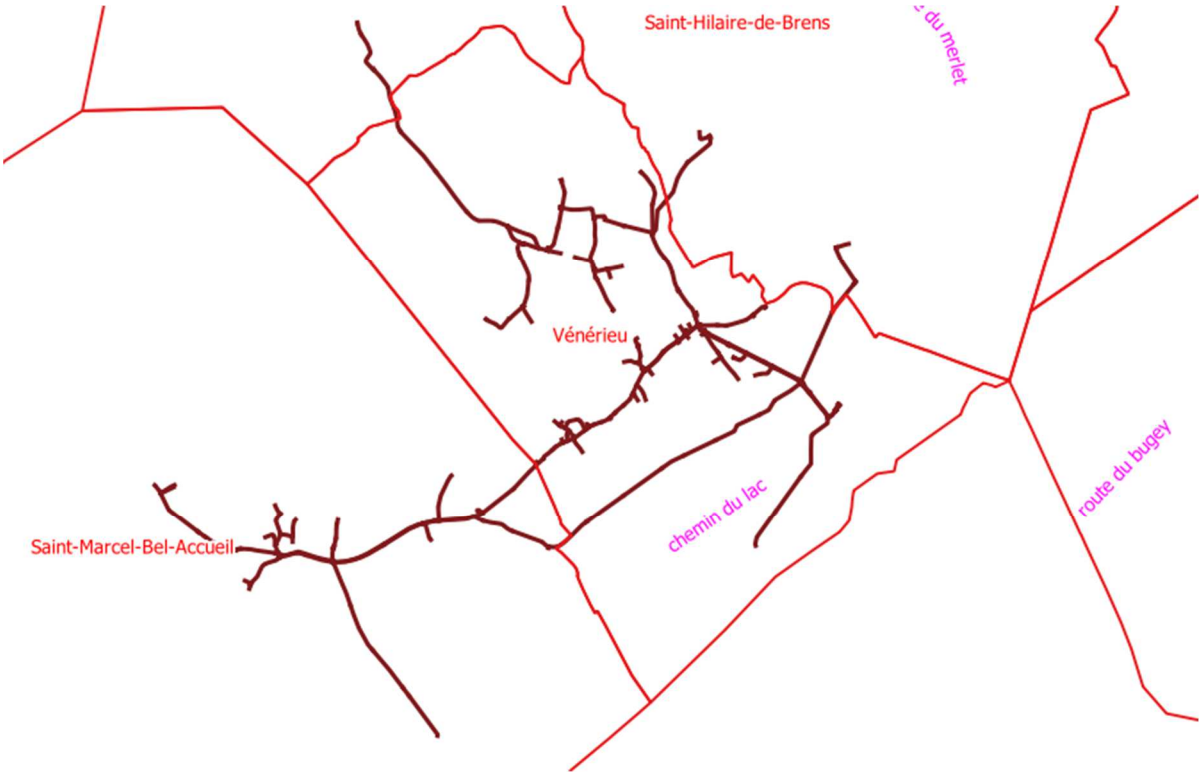
- le réservoir de Frétignier (100 m3) qui dessert la commune de MORAS,
- le lieu-dit la Rivoire, sur la commune de VENERIEU
- et le lieu-dit Rochevieille sur la commune de VENERIEU.



- Réseau moyen service de VENERIEU

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir de la Rivoire (200 m3) qui dessert :

- le bourg de VENERIEU,
- le lieu-dit de Messenas sur la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.



3. Les volumes produits

La production d'eau annuelle pour l'année 2024-2025 s'est élevée à **2 202 442 m³**, qui se décomposent de la manière suivante :

- Secteur SIEDM = 1 967 574 m3
- Secteur Moras = 234 868 m3

ANNEE 2025	MONTCARRA Fuyssieux	LA CHAPELLE DE LA TOUR Fontaine Laurent	THUELLIN Girandan	SERMERIEU Les Léchères	SOLEYMIEU Sablons	SALAGNON Pont Sicard	SOUS TOTAL Secteur SIEDM	VENERIEU Grand Marais	TOTAL SEPECC
avr-24	24 500	23 419	32 212	0	3 283	79 264	**162 678**	**16 718**	**179 396**
mai-24	30 692	23 813	34 263	824	2 755	83 773	**176 120**	**21 303**	**197 423**
juin-24	19 213	15 878	35 564	1 132	2 879	80 539	**155 205**	**21 303**	**176 508**
juil-24	33 452	26 313	38 539	704	3 363	90 838	**193 209**	**21 303**	**214 512**
août-24	25 837	23 587	35 167	811	4 132	88 729	**178 263**	**21 303**	**199 566**
sept-24	23 034	22 743	29 720	1 995	2 865	71 280	**151 637**	**21 303**	**172 940**
oct-24	18 118	21 214	28 249	6 803	3 666	69 787	**147 837**	**17 577**	**165 414**
nov-24	19 845	21 343	27 552	15 854	3 068	61 834	**149 496**	**18 216**	**167 712**
déc-24	19 844	23 204	31 881	16 007	3 694	64 726	**159 356**	**20 652**	**180 008**
janv-25	27 624	26 166	33 317	16 988	3 858	69 062	**177 015**	**17 497**	**194 512**
févr-25	23 806	24 081	29 214	15 134	3 286	58 694	**154 215**	**18 359**	**172 574**
mars-25	23 012	24 624	29 621	17 550	3 735	64 001	**162 543**	**19 334**	**181 877**
TOTAUX	**288 977**	**276 385**	**385 299**	**93 802**	**40 584**	**882 527**	**1 967 574**	**234 868**	**2 202 442**
Année n-1	*364 512*	*196 028*	*462 922*	*48 173*	*15 749*	*1 042 598*	*2 129 982*	*258 628*	*2 388 610*
EVOL 2024/2025	-20,72%	+40,99%	-16,77%	+94,72%	+157,69%	-15,35%	-7,62%	-9,19%	-7,79%

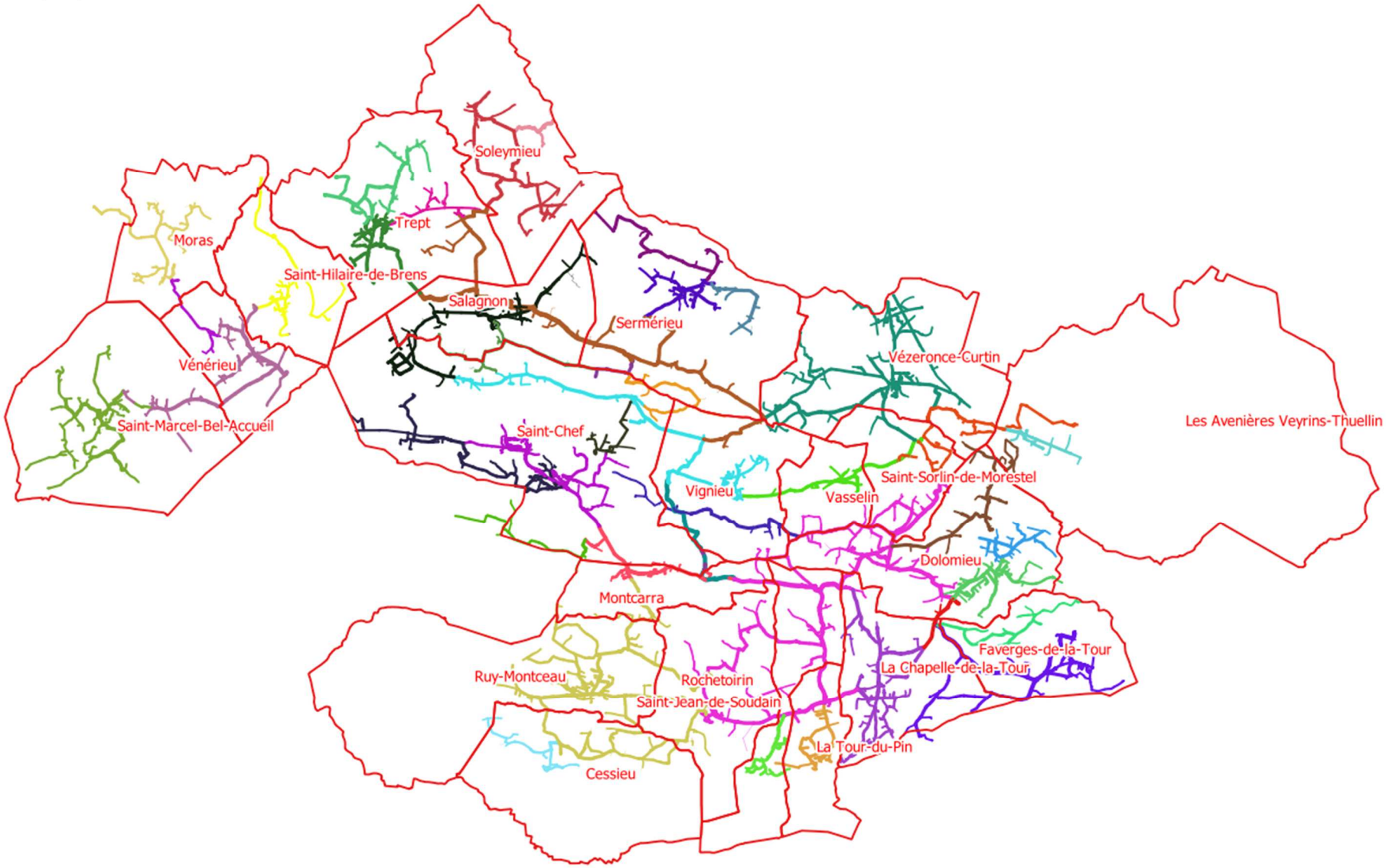
4. La surveillance de la ressource du point de vue quantitatif

Notre collectivité dispose d'un système de télésurveillance et télégestion, reliant tous les ouvrages au siège du Syndicat. Ils sont donc pilotés 24h/24 par un superviseur installé au siège du syndicat. Ce système permet d'optimiser notre gestion en suivant quotidiennement le niveau des nappes phréatiques, les courbes de remplissage des réservoirs, les débits des pompes, …

Il permet également de déceler en temps réel les anomalies de fonctionnement pouvant se produire sur le réseau : panne d'une pompe, défaut de remplissage d'un réservoir, dysfonctionnement du dispositif de traitement de l'eau, signalement d'intrusion dans une station de pompage ou un réservoir, …et donc d'y remédier dans les meilleurs délais.
Toute anomalie de fonctionnement est signalée en temps réel à l'équipe d'astreinte afin de garantir la continuité de service.
En 2023, nous avons équipé les sites et débitmètres existants sur le réseau qui n'étaient pas encore équipés, avec des data loggers (enregistreurs de données), afin que toutes les informations pertinentes et indispensables à l'amélioration de la supervision soient entièrement reportées au Syndicat via la supervision.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI), nous réalisons la pose des nouveaux débitmètres afin d'améliorer la sectorisation, ce qui représente un total de **62 appareils de comptage.**
Tous les nouveaux débitmètres intègrent l'équipement nécessaire pour pouvoir transmettre au système de télésurveillance : les volumes journaliers, débits, température, etc.

Vue synoptique des 42 réseaux sectorisés :



D . NOMBRE D'ABONNEMENTS

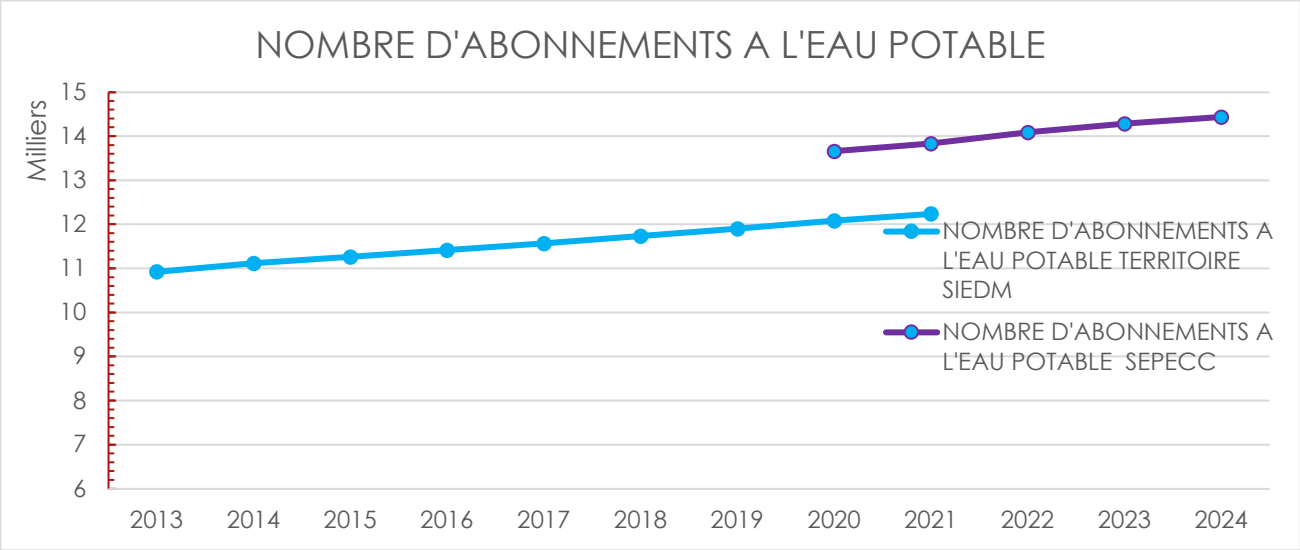
1. Nombre d'abonnements – évolution par commune

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNEMENTS				
	2 024	2025			
	TOTAL	DOMESTIQUE		PARC	TOTAL
		ASST collectif	A.N.C.		
CESSIEU	313	*0*	*309*	7	316
DOLOMIEU	1 513	792	718	21	1 531
FAVERGES DE LA TOUR	695	317	371	11	699
LA CHAPELLE DE LA TOUR	893	*332*	*544*	24	900
LA TOUR DU PIN	439	*361*	*68*	12	441
MONTCARRA	273	216	51	8	275
MORAS	247	129	107	12	248
ROCHETOIRIN	494	316	156	22	494
RUY-MONTCEAU (Montceau)	591	*97*	*479*	20	596
SAINT JEAN DE SOUDAIN	441	*298*	*135*	13	446
SAINT SORLIN DE MORESTEL	307	115	186	7	308
SAINT-CHEF	1 761	878	904	33	1 815
SALAGNON	648	412	240	4	656
SERMERIEU	845	424	416	12	852
SOLEYMIEU	467	404	65	10	479
ST HILAIRE DE BRENS	286	250	34	2	286
ST MARCEL BEL ACCUEIL	705	268	424	16	708
THUELLIN (Les Avenières VeyrinsThuellin)	244	167	75	2	244
TREPT	1 058	925	122	22	1 069
VASSELIN	231	155	74	3	232
VENERIEU	397	241	151	5	397
VEZERONCE-CURTIN	1 066	776	308	12	1 096
VIGNIEU	522	332	177	16	525
TOTAUX	**14 436**	**8 205**	**6 114**	**294**	**14 613**
Evolution 2025/2024					+1,23%
Répartition par type assainissement		56,1%	41,8%	2,0%	

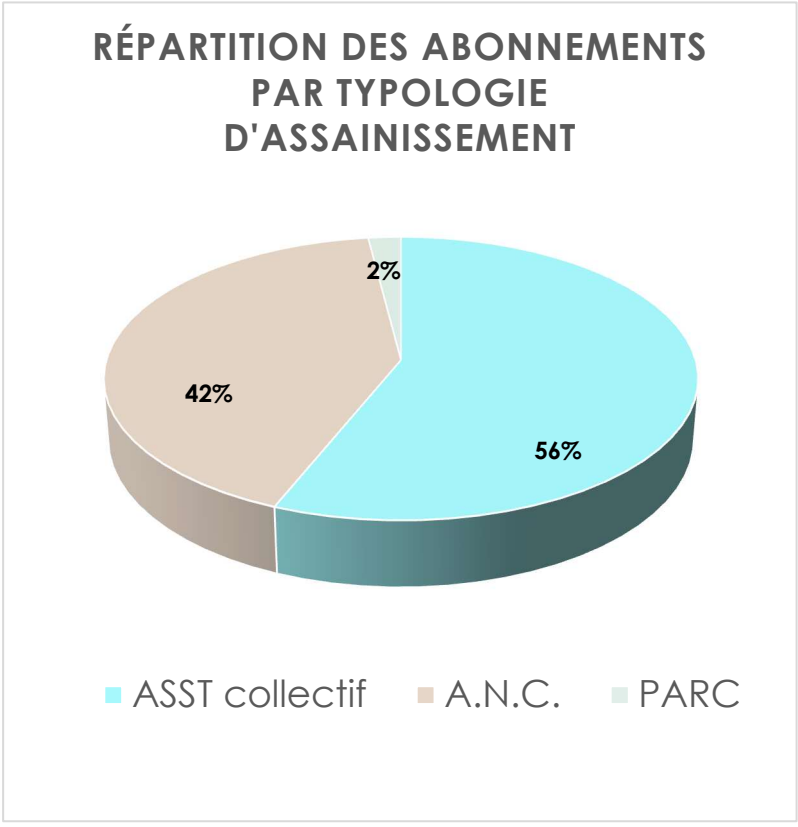
Soit une augmentation du nombre d'abonnements 2025/2024 de +1.23 %.

Le nombre d'abonnés situés dans la zone grisée disposent d'un profil eau auprès du SEPECC, mais sont rattachés à la CCVDD pour leur abonnement à l'assainissement

HISTORIQUE – EVOLUTION du NOMBRE D'ABONNEMENTS



	Année	Nombre d'abonnements en Eau	Evolution
SIEDM	2013	10 925	
	2014	11 114	1,73%
	2015	11 262	1,33%
	2016	11 414	1,35%
	2017	11 570	1,37%
	2018	11 737	1,44%
	2019	11 902	1,41%
	2020	12 086	1,55%
SEPECC	2020	13 661	
	2021	13 836	1,28%
	2022	14 090	1,84%
	2023	14 286	1,39%
	2024	14 436	1,05%
	2025	14 613	1,23%



2. Nombre d'abonnements par communes et par services en 2025

COMMUNES	B.S. EST	B.S. OUEST	H.S.	H.S. ST CHEF	M. S. EST	M.S. OUEST	Réservoir Communaux	Réservoir Perron	SALAGNON	SERMERIEU	SOLEYMIEU	Surp. CESSIEU	Surp. GOULA	MORAS	ST MARCEL	ST HILAIRE /VENERIEU	TOTAL
CESSIEU			220									96					316
DOLOMIEU	1				1 530												1 531
FAVERGES DE LA TOUR					699												699
LA CHAPELLE DE LA TOUR					900												900
LA TOUR DU PIN					441												441
MONTCARRA			32		15	228											275
MONTCEAU (Ruy-Montceau)			592									4					596
MORAS														248			248
ROCHETOIRIN			163		331												494
SAINT JEAN DE SOUDAIN					446												446
SAINT SORLIN DE MORESTEL	136	7			150				15								308
SAINT-CHEF		28		111	20	1 080			576								1 815
SALAGNON				61					595								656
SERMERIEU		17		30					199	606							852
SOLEYMIEU										1	478						479
ST HILAIRE																286	286
ST MARCEL BEL ACCUEIL															708		708
THUELLIN (Avenières Veyrins-Thuellin)	161				83												244
TREPT							341	713					15				1 069
VASSELIN	1	197			34												232
VENERIEU														1		396	397
VEZERONCE-CURTIN	83				8				1 005								1 096
VIGNIEU		7		4	111				403								525
TOTAL	382	256	1 007	206	4 768	1 308	341	713	2 793	607	478	100	15	249	708	682	14 613

E. Les volumes distribués

1) Volumes d'eau consommés en 2025 par commune (période de relève 2024-2025) :

VOLUMES CONSOMMÉS 2025	Comptabilisés facturés du 1/1 au 31/12/25	Ventes en gros	Non facturés (détail ci-dessous § 3)	Dégrèvements écrêtements	TOTAL Volumes consommés	Rappel production	RENDEMENT
LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN	23 783						
CESSIEU	31 615						
LA CHAPELLE DE LA TOUR	94 816						
DOLOMIEU	140 782						
FAVERGES DE LA TOUR	65 774						
MONTCARRA	23 830						
ROCHETOIRIN	45 047						
RUY-MONTCEAU*	59 783						
SAINT CHEF	184 762						
ST JEAN DE SOUDAIN	41 849						
ST SORLIN DE MORESTEL	31 568						
SALAGNON	60 910						
SERMERIEU	73 999						
SOLEYMIEU	42 618						
LA TOUR DU PIN	44 486						
TREPT	113 754						
VASSELIN	19 641						
VEZERONCE CURTIN	95 672						
VIGNIEU	56 629						
Vte en gros VALS DU DAUPHINE		62 132					
Vte en gros SEMIDAO		1 756					
Vte en gros SEA LES ABRETS		27 788					
Sous-total SIEDM	1 251 318	91 676	28 410	15 007	1 386 411	1 967 574	70,46%
MORAS	21 452						
ST MARCEL BEL ACCUEIL	67 514						
ST HILAIRE DE BRENS	27 860						
VENERIEU	42 049						
Vte en gros BALCONS DU DAUPHINÉ		21 568					
Sous-total MORAS	158 875	21 568	4 385	1 854	186 682	234 868	79,48%
TOTAL DES 2 SECTEURS	**1 410 193**	**113 244**	**32 795**	**16 861**	**1 573 093**	**2 202 442**	71,42%

Nous conservons les 2 réseaux de distribution que sont les secteurs SIEDM et Moras car ceux-ci ne sont pas interconnectés. Le SISPEA indique que le calcul de l'indice de rendement (P 104.3) doit être fait à l'échelle du **périmètre caractérisé par la même mission de distribution d'eau**. L'indicateur doit être calculé au niveau de ce périmètre ou à un niveau supérieur en consolidant les données.

EVOLUTION ANNEE 2025 / 2024 **des volumes facturés** :

Secteur SIEDM		Secteur MORAS	TOTAL
Sous-total par secteurs 2024	1 385 299 m^3	193 090 m^3	1 578 389 m3
2025	1 342 994 m^3	180 443 m^3	**1 523 437 m3**
% Evolution	-3.05%	-6.55%	-3.48%

2) DONT les Volumes facturés suivants :

Ventes en gros :			
Secteur SIEDM		Secteur MORAS	
Les Vals du Dauphiné (Chatanay)	61 778 m³	Vente à la CC des Balcons du Dauphiné pour Veyssilieu	21 568 m³
Vente à la SEMIDAO (« Chanas » à St SAVIN)	1 756 m³		
Vente à la CC Les Vals du Dauphiné Abonnés St Clair de la Tour	179 m³		
Vente à la CC Les Vals du Dauphiné Abonnés Cessieu La Croix de Fer	175 m3		
Vente au Syndicat des Eaux des Abrets, secteur du Vion à St Clair de la Tour	27 788 m³		
Sous-total Secteurs	**91 676 m³**		**21 568 m³**
TOTAL des VENTES EN GROS		**113 244 m³**	

3) DONT Estimations des volumes non facturés :

Volumes non facturables :			
	SIEDM Secteur	Secteur MORAS	TOTAL
Fuites constatées, écrêtements accordés aux abonnés	15 007 m³	1 854 m³	16 861 m3
Volumes consommés sans comptage VP.221 :			19 320 m3
Manœuvres poteaux incendie	15 960 m³	3 360 m³	
Volumes de service estimés vp.220 :			13 475 m3
Vidange, nettoyage des réservoirs et des canalisations	10 450 m³	860 m³	
Passages aux trop-pleins dus à défaillance d'automatismes	2 000 m³	165 m³	
TOTAL des VOLUMES NON FACTURABLES	**43 417 m³**	**6 239 m³**	**49 656 m3**

EVOLUTION ANNEE 2025 / 2024 des volumes non facturables :

Secteur SIEDM		Secteur MORAS
Sous-total par secteurs 2024	**53 595 m³**	**7 599 m³**
2025	**43 417 m3**	**6 239 m3**
% Evolution	-19.0 %	-17.9%

TOTAL des m³ consommés* :

Secteur SIEDM **1 386 411 m³**

Secteur SIE LAC DE MORAS **186 682 m³**

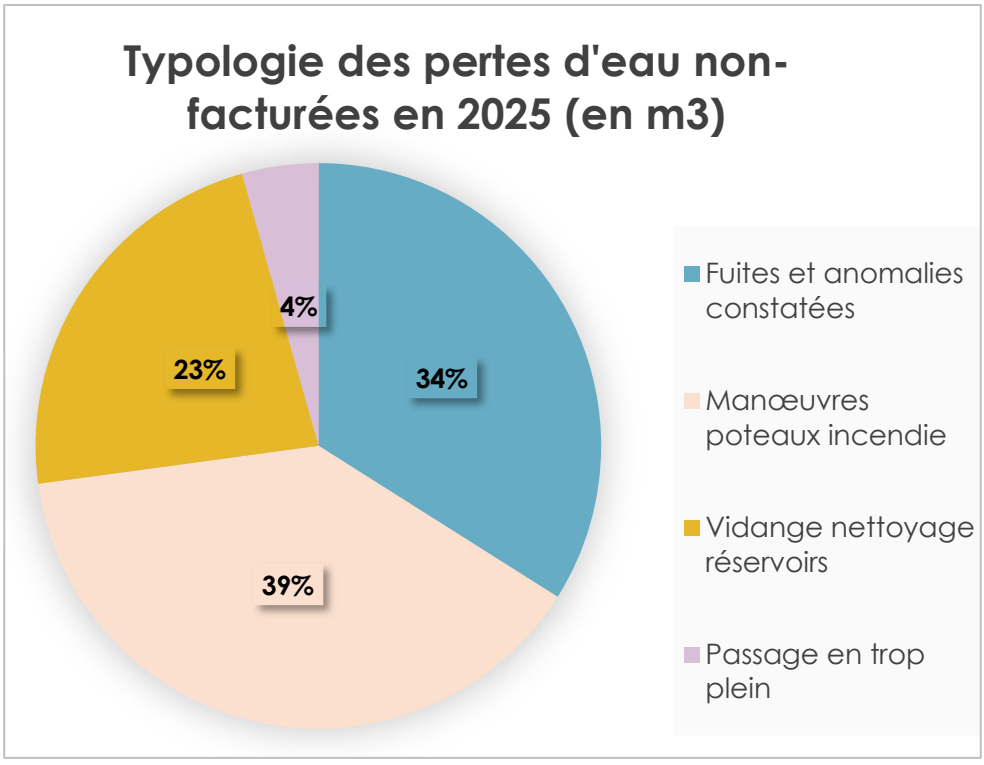
*soit volumes facturés, y compris ventes en gros, auxquels s'ajoutent les volumes non facturés constatés ou estimés (volumes de services).

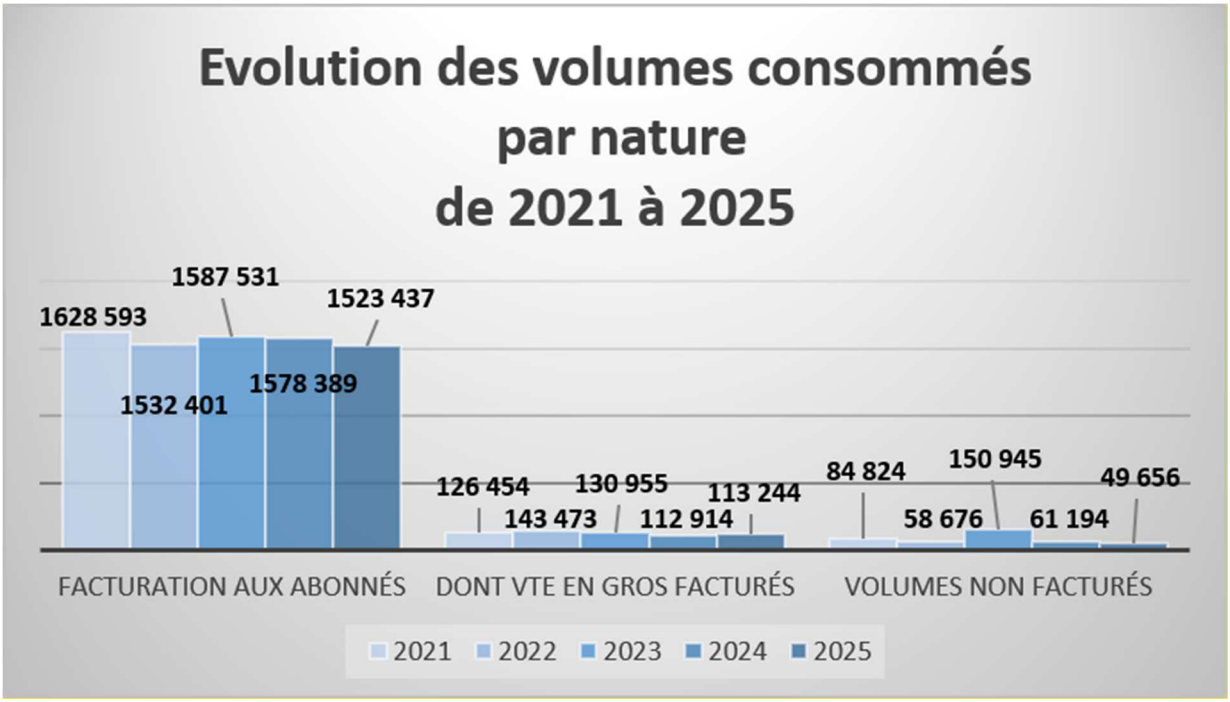
CONSOLIDATION _____ **1 573 093 m³**

A ce chiffre, il y aurait lieu d'ajouter **les consommations non comptabilisées** :

➔ des bornes fontaines installées dans les communes,
➔ des volumes prélevés aux poteaux d'incendie par les différentes entreprises ayant des besoins d'eau (entreprises de nettoyage, entretien des voiries, réfection des chaussées, etc.).
➔ des vols d'eau (prélèvements non autorisés aux poteaux d'incendie, compteurs tournés ou bloqués estimés à 3 200 m3 pour la période……)

	Voulumes consommés en m³	2024 SIEDM	2025 SIEDM	Evolution 2024/2023	2024 Ex Moras	2025 Ex Moras	Evolution 2025/2024
Facturation aux abonnés	Secteur SIEDM	1 385 299	1 342 994	-3.05%			
	Secteur MORAS				193 090	180 443	-6.55%
	DONT :						
	VDD Chatanay	67 046	61 778	-7.86%			
	VDD St Clair de la Tour	332	179	-46.08%			
	VDD Cessieu croix de fer		175				
	Facturation SEMIDAO St Savin	1 144	1 756	+53.5%			
	Facturation SEA St Clair Le Vion	25 509	27 788	+8.9%			
	Facturation BDD Veyssilieu				18 883	21 568	14.2%
Volumes non facturés	Fuites et anomalies constatées (écrêtements)	25 185	15 007	-40.41%	3 214	1 854	-42.3%
	Manœuvres poteaux incendie	15 960	15 960		3 360	3 360	
	Vidange nettoyage réservoirs	10 450	10 450		860	860	
	Passage en trop plein	2 000	2 000		165	165	
		1 438 894	1 386 411		200 689	186 682	





F. Le Réseau

1. Le linéaire de réseau

Suite à la mise à jour de nos données sur le SIG (Système d'Information Géographique) QGIS, le linéaire de réseau a été corrigé à la baisse depuis 2022 puis mis à jour en 2025.
Le linéaire de réseau réel est de :
534 km :

- 472 km pour le territoire SIEDM
- 62 km pour le territoire Lac de MORAS.
- Les plans de réseaux sont mis à jour régulièrement par un agent de maîtrise, avec l'utilisation du logiciel **QGIS**. Cette action permet de gérer le patrimoine du Syndicat et de le faire vivre au quotidien avec : la visualisation de chaque sectorisation, l'emplacement de chaque nouveau débitmètre, la mise à jour des équipements modifiés (date d'intervention de chaque remplacement de ventouse, photo, renseignements du modèle, ...), la localisation sur plan de chaque fuite réalisée avec les informations sur le diamètre, le matériaux et l'origine de la fuite (coup de bélier , vétusté de la canalisation, accrochage lors de travaux, ...)

2. La qualité de l'eau

La fourniture à la population d'une eau de bonne qualité est un enjeu de santé publique et un engagement important pour notre collectivité.
L'eau fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier de façon à en garantir sa qualité pour la population.
Ce suivi comprend :

- Le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) : des laboratoires mandatés par l'ARS et accrédités COFRAC réalisent périodiquement des prélèvements et analyses sur l'eau brute (avant traitement) et sur l'eau de distribution (après traitement).

La réglementation prévoit 5 groupes de paramètres à mesurer :

- La qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur),
- Les paramètres physico-chimiques (ph, température, chlorures, sulfates),
- Les nitrates, nitrites, pesticides,
- Les substances toxiques (arsenic, plomb, hydrocarbures),
- Les substances microbiologiques (bactéries et virus).

- La surveillance exercée par la collectivité responsable de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) :

Depuis 2024, le SEPECC procède à des auto-contrôles hebdomadaires de bactériologie et chlore sur l'ensemble du réseau de distribution.

Nous sommes en mesure aussi de contrôler la conformité de l'eau en fin de travaux et avant la remise en service de la canalisation, dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisations.

Bilan de l'autocontrôle sur la qualité de l'eau potable du SEPECC du 01 Janvier au 31 Décembre 2025

Type d'analyse	Résultats	Captage	Réservoir	Réseau	Travaux (mise en service d'une nouvelle canalisation)
Chlore / PH / T°C/ Turbidité	Conforme	171	92	174	46
	Dépassement référence de qualité - Chlore +0,3 - PH (6,5-9) - T° +25°C - Turbidité >2	**7**	0	**7**	**7**
	Dépassement limite de qualité	0	0	0	0
Bactériologique	Conforme	8	59	57	39
	Dépassement référence de qualité - Coliformes	**3**	**11**	**3**	**11**
	Dépassement limite de qualité - Entérocoques et Escherichia coli	0	**4**	0	**5**

Pour affiner la surveillance sur le captage prioritaire de Sermérieu, nous avons équipé le site avec un analyseur en continu des taux de nitrates. Les données remontent en permanence à la télésurveillance et nous transmettons régulièrement les résultats à l'EPAGE pour le suivi du captage.

3. La surveillance de la ressource du point de vue quantitatif

Notre collectivité dispose d'un système de télésurveillance et télégestion, reliant tous les ouvrages au siège du Syndicat. Ils sont donc pilotés 24h/24 par un superviseur installé au siège du syndicat. Ce système permet d'optimiser notre gestion en suivant quotidiennement le niveau des nappes phréatiques, les courbes de remplissage des réservoirs, les débits des pompes, les volumes journaliers sur nos débitmètres, …

Nous avons intégré dans la télésurveillance une fenêtre qui permet de visualiser en continu les niveaux des nappes phréatiques de chaque captage afin de suivre plus facilement leur évolution et leur comportement.

II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A – Les modalités de tarification

1. Le type de tarification

La facturation de l'eau assurée par le Syndicat est du type BINOME. Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie proportionnelle, comprenant les éléments suivants :

- Partie fixe :
 - L'abonnement annuel
- Partie proportionnelle :
 - La facturation des m^3 consommés,
 - La redevance consommation eau potable (reversée à l'Agence de l'Eau)
 - La contre-valeur redevance de performance sur réseaux d'eau potable (répercussion de la redevance de performance sur réseaux d'eau potable versée à l'Agence de l'Eau)
 - La contre-valeur redevance de prélèvement (répercussion de la redevance de prélèvement versée à l'Agence de l'Eau)

La TVA est appliquée au taux de 5.5%.

2. Les modalités de tarification

Nous proposons les deux catégories d'abonnement suivantes :

- **Domestique** : il compose la grosse majorité de nos abonnements.
- **Parc** : cet abonnement est réservé à un terrain dénué de toute construction (pré avec abreuvoir pour les bêtes ou jardin) ou aux bâtiments destinés à l'élevage. Il est exempté de la redevance pour lutte contre la pollution. Son montant est identique à celui de l'abonnement domestique.

3. Les catégories de tarifs **du 01/01/2025 au 31/12/2025 (parc et domestique)**

Le SIEDM et le SIE du Lac de Moras avaient des niveaux de tarifs très différents en 2019. Le nouveau Comité Syndical, dans sa séance du 29 janvier 2020, a décidé de différencier les tarifs de chaque secteur pour aller vers une convergence tarifaire à l'horizon 2023. Depuis 2023, les tarifs sont identiques sur les deux secteurs. Les tarifs à appliquer à compter du 01/01/2025 ont été votés le 4 décembre 2024.

	Tarifs H.T.	Taux de T.V.A.
Part fixe : Abonnement EAU domestique	102.12 €	5.5%
Part fixe : Abonnement EAU dit « Parc »	102.12 €	5.5%

4. **Les modalités d'évolution et de révision**

Le Comité Syndical vote les tarifs à l'année civile. Chaque année, le Comité Syndical décide des tarifs pour l'année suivante.

Cette délibération intervient obligatoirement **avant le 1er janvier de l'année suivante**, un tarif ne pouvant être rétroactif. Cette délibération est adressée au contrôle de légalité en Préfecture et publiée sur le site internet du Syndicat. Elle est également transmise à chaque collectivité adhérente et aux communes du territoire.

Pour l'exercice 2025, la période de facturation allait du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 et la période de consommation était comprise entre les deux relevés de compteur de 2024 et de 2025. Pour l'année 2024, la délibération de notre Comité Syndical a été prise en séance du 15 décembre 2023. Pour l'année 2025, elle a été prise en séance du 4 décembre 2024. La période de facturation s'étend sur ces deux périodes de tarifications.

5. **Les autres prestations** (Branchements, etc…)

Par délibération du 04/12/2024, notre Comité a défini également les bordereaux de prix et les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025 par notre Syndicat en ce qui concerne les interventions et les travaux effectués par nos agents et facturés aux usagers. Par délibération du 14 mai 2025, un article a été ajouté au bordereau fixant les tarifs 2025 ainsi :

S E P E C C - Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan

TRAVAUX DE BRANCHEMENTS "EAU POTABLE" et "ASSAINISSEMENT"

BORDEREAU DE PRIX HORS TAXE EN €UROS - TARIF 2025

Chap.	Désignation	Unité	tarif 2025
1	**PREPARATION DE CHANTIER - RECOLEMENTS - DIVERS**		
1.1	Ouverture de chantier (DICT, autorisation de voirie,…)	Forf.	**54.00 €**
1.2	Signalisation pour chantier sous voie communale	Forf.	**141.00 €**
1.3	Signalisation pour chantier sous route départementale	Forf.	**353.00 €**
1.4	Location de feux tricolores	la journée	**102.00 €**
1.5	Droit de réouverture	u	**35.00 €**
1.6	Droit de réouverture après relance abonnement	u	**94.00 €**
1.7	Contrôle de poteau incendie	u	**35.00 €**
1.8	Recolement	Forf.	**94.00 €**
1.9	Indemnisation frais de déplacement rendez-vous non honoré	Forf.	**60.00 €**
2	**MAIN D'ŒUVRE - TERRASSEMENT - REMBLAIEMENT**		
2.1	. MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (1 agent)	h	**54.00 €**
2.2	. MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (2 agents)	h	**106.00 €**

2.3	. CAMION (l'heure)	h	**95.00 €**
2.4	. TRACTO	h	**95.00 €**
2.5	. TRACTO BRISE ROCHE	j	**1 059.00 €**
2.6	. COMPRESSEUR	h	**37.00 €**
2.7	. INTERVENTION	u	**44.00 €**
2.8	. INTERVENTION LE SAMEDI (1 agent)	u	**71.00 €**
2.9	. INTERVENTION LE DIMANCHE/ NUIT / JOUR FERIE (1 agent)	u	**101.00 €**
2.10	. EVACUATION DES DEBLAI (le m3)	m³	**20.00 €**
2.11	. DECOUPE DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	ml	**21.00 €**
2.12	. DEMOLITION DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	m²	**26.00 €**
2.13	. DEMOLITION DE CHAUSSEE BI-COUCHE Y COMPRIS DECOUPE	m²	**21.00 €**
2.14	. PLUS-VALUE POUR SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (au-delà de 1,30 m profondeur)	dm/ml	**12.00 €**
2.15	. PLUS-VALUE POUR CROISEMENT CABLES OU TUYAUX	u	**59.00 €**
2.16	. PLUS-VALUE POUR LONGEMENT DE CONDUITE à - 0,50 m	ml	**28.00 €**
2.17	. TRANCHEE ASST JUSQU'À 5 ML (y compris remblaiement, Tuyaux PVC Ø160, jusqu'à 1,30 m de profondeur)	Forf	**706.00 €**
2.18	. PLUS-VALUE POUR TRANCHEE ASST AU DELA DE 5 ML	ml	**77.00 €**
2.19	. PLUS-VALUE POUR TRANCHEE PAR DEMI-CHAUSSEE SOUS RD	Forf	**683.00 €**
2.2	. BLINDAGE DE TRANCHEE AVEC LE BOUCLIER	m²	**10.00 €**
2.21	. PERCEMENT PAR CAROTTAGE DE REGARD EXISTANT	u	**318.00 €**
2.22	. TERRASSEMENT A LA MAIN	m³	**77.00 €**
2.23	. SABLE (pour lit de pose et enrobage - le m³ compacté)	m³	**47.00 €**
2.24	. GRAVELETTE	m³	**47.00 €**
2.25	. TOUT VENANT (remblai - le m³ compacté)	m³	**33.00 €**
2.26	. GRAVE CIMENT	m³	**207.00 €**
2.27	. AUTOCOMPACTANT	m³	**230.00 €**
2.28	. 1 BOUCHON, 1 BUTEE	u	**35.00 €**
2.29	. PERCEE DE MUR (le dm)	dm	**18.00 €**
2,30	ROCHE CONCASSÉ 0/20	m3	**40.00 €**

- €

3	**FONTAINERIE - ROBINETTERIE - REGARDS COMPTEUR - CANALISATIONS PRESSION**		**- €**
3.1	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (15 mm)	u	**61.00 €**
3.2	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (20 mm)	u	**71.00 €**
3.3	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (30 mm)	u	**244.00 €**
3.4	. FOURREAU PVC 100 mm/11,30 (le m.)	ml	**6.00 €**
3.5	. PRISE EN CHARGE - 15 MM	u	**219.00 €**
3.6	. PRISE EN CHARGE - 20 MM	u	**224.00 €**
3.7	. PRISE EN CHARGE - 32 MM	u	**272.00 €**
3.8	. PRISE EN CHARGE - 40 MM	u	**332.00 €**
3.9	. TABERNACLE BETON	u	**16.00 €**
3.10	. CLOCHE DE VANNE	u	**16.00 €**
3.11	. TETE DE BOUCHE A CLE REHAUSSABLE	u	**80.00 €**
3.12	. ALLONGE COLLERETTE FONTE	u	**57.00 €**
3.13	. RACCORD 20/27	ml	**15.00 €**
3.14	. RACCORD 26/34	ml	**24.00 €**
3.15	. RACCORD 33/42	ml	**34.00 €**
3.16	. RACCORD 40/49	ml	**51.00 €**
3.17	. REGARD SUR COMPTEUR	u	**430.00 €**
3.18	. REHAUSSE DE REGARD COMPTEUR	u	**179.00 €**
3.19	. REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON FONTE	u	**375.00 €**
3,20	. REGARD DIAM. 1000	u	**478.00 €**
3,21	. REGARD CARRE 800 X 800 AVEC TAMPON FONTE	u	**518.00 €**
3,22	. REGARD CARRE 1000 X 1000 AVEC TAMPON FONTE	u	**645.00 €**
3,23	. REGARD CARRE 1200 X 1200 AVEC TAMPON FONTE	u	**948.00 €**
3,24	. REGARD CARRE 1500 X 1500 AVEC TAMPON FONTE	u	**1 601.00 €**
3,25	. ROBINET ET TE PURGEUR de 25 mm	u	**58.00 €**
3,26	. ROBINET ET TE PURGEUR de 32 mm	u	**104.00 €**
3,27	. 1 SCELLEMENT ET CONSOLE	u	**13.00 €**
3,28	. TUYAUX P.E.H.D. (fture sans pose) 15.4/20	ml	**4.00 €**
3,29	. " " 19.4/25	ml	**6.00 €**
3,30	. " " 24.8/32	ml	**7.00 €**

3,31	. " " 31 /40	ml	**11.00 €**
3,32	. " " 38.8/50	ml	**15.00 €**
3,33	. " " 53.6/63	ml	**16.00 €**
3,34	. " " 64 / 75	ml	**18.00 €**
3,35	. " " 76.8/90	ml	**19.00 €**
3,36	. " " 106.6/125	ml	**28.00 €**
3,42	. KIT COMPOSITE COFFRE PI	u	**687.00 €**
3,37	. FOURNITURE NOURRICE 2 COMPTEURS	u	**137.00 €**
3,38	. FOURNITURE NOURRICE 3 COMPTEURS	u	**149.00 €**
3,39	. FOURNITURE NOURRICE 4 COMPTEURS	u	**173.00 €**
3,40	. FOURNITURE NOURRICE 5 COMPTEURS	u	**200.00 €**
3,41	. FOURNITURE NOURRICE 6 COMPTEURS	u	**227.00 €**
			- €

4	**REGARDS DE VISITE ET DE BRANCHEMENT - CANALISATIONS GRAVITAIRES**		**- €**
4,1	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 A UN DEPART (y compris tampon hydraulique fonte)	u	**532.00 €**
4,2	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 MULTI- DEPARTS	u	**646.00 €**
4,3	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE BOITE DE BRANCHEMENT	dm	**18.00 €**
4,4	. TABOURET 40/40 BETON (y compris tampon hydraulique fonte)	u	**455.00 €**
4,5	. CONFECTION D'UN TABOURET BORGNE	u	**353.00 €**
4,6	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN PVC 200/200 mm (y compris réduction et découpe du collecteur)	u	**314.00 €**
4,7	. TE ORIENTABLE EN FONTE 300 /150 mm (y compris découpe du collecteur)	u	**663.00 €**
4,8	. TE ORIENTABLE EN FONTE 200 /150 mm (y compris découpe du collecteur)	u	**571.00 €**
4,9	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN GRES 200/150 mm (y compris adaptateur et découpe du collecteur)	u	**357.00 €**
4,10	. REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN	u	**1 000.00 €**
4,11	. REGARD DIAM. 1000 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN	u	**1 118.00 €**
4,12	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE DE REGARD AU DELA DE 1.30 m	dm	**62.00 €**
			- €

5	**REFECTIONS**		**- €**
5.1	. REFECTION CHAUSSEE A L'EMULSION BITUME (bi-couche)	m²	**19.00 €**
5.2	. REFECTION CHAUSSEE EN MATERIAUX ENROBES A FROID	m²	**43.00 €**
5.3	. REFECTION CHAUSSEE EN MATERIAUX ENROBES A CHAUD	m²	**94.00 €**
5.4	. REFECTION CONCASSE 0/25	m²	**11.00 €**
5.5	. DEPOSE ET REPOSE DE PAVES	m²	**294.00 €**

B – La facture d'eau

1. Les éléments relatifs au prix du m3 d'eau du 01/01 au 31/12/2025

D102.0

	Tarifs H.T.	Taux de T.V.A.
Part variable EAU : le m^3	1.52 €	5.5%
Redevances et contre-valeurs reversées à l'Agence de l'Eau :		
Contre-valeur redevance prélèvement : le m3	0.07 €	5.5%
Redevance consommation eau potable	0.43 €	5.5%
Contre-valeur redevance performance réseaux eau potable	0.01 €	5.5%

2.la facture d'eau

Présentation de quittances d'eau calculées avec les prix pratiqués :

a) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
b) du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

a) QUITTANCE ANNUELLE AVEC TARIF DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

ABONNÉS sans assainissement collectif

FACTURE TYPE POUR une consommation d'eau de 120 m³ / an	m³ consommés	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TVA	MONTANT TTC		% part abonnement
FORFAIT ABONNEMENT DOMESTIQUE		102,12 €	forfait	102,12 €	5,5%	5,62 €	107,74 €		102,12 € **35,9%**
CONSOMMATION EAU	120	1,52 €	m3	182,40 €	5,5%	10,03 €	192,43 €	(A)	
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PRELEVEMENT RESSOURCE EAU	120	0,07 €	m3	8,40 €	5,5%	0,46 €	8,86 €		284,52 € (A)
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU CONSOMMATION EAU POTABLE	120	0,43 €	m3	51,60 €	5,5%	2,84 €	54,44 €	(A)	
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PERFORMANCE RESEAUX EAU POTABLE	120	0,01 €	m3	1,20 €	5,5%	0,07 €	1,27 €	(A)	
SOUS-TOTAL EAU				**345,72 €**		**19,02 €**	**364,74 €**		
SOUS-TOTALTOTAL ASSAINISSEMENT				- €		- €	- €		
TOTAL de la FACTURE				**345,72 €**		**19,02 €**	**364,74 €**		
Soit un prix moyen TTC pour l'utilisation de l'eau de : 3,04 €/m3 - à savoir un prix de : 0,00304 € TTC/litre									

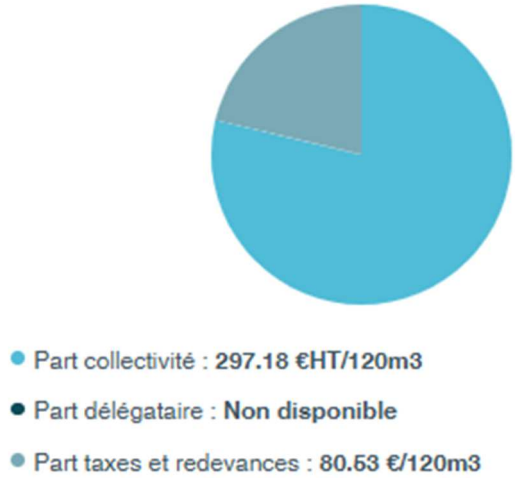
Part SEPECC = 284.52 € HT soit 82.30 %
Part HT des taxes et redevances = 61.20 € HT soit 17.70 %

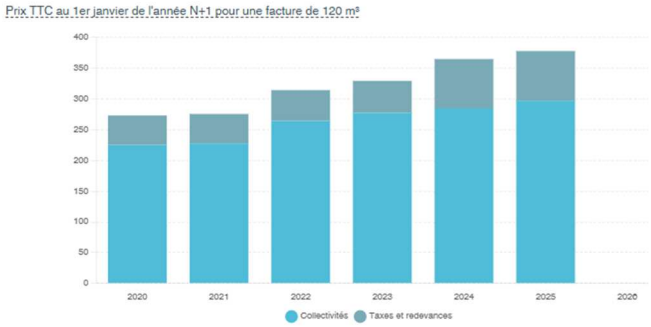
b) QUITTANCE ANNUELLE AVEC TARIF DU 1/1/2026 AU 31/12/2026

ABONNÉS sans assainissement collectif

FACTURE TYPE POUR une consommation d'eau de 120 m³ / an	m³ consommés	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	MONTANT HT	Taux TVA	MONTANT TVA	MONTANT TTC		% part abonnement
FORFAIT ABONNEMENT DOMESTIQUE		105,18 €	forfait	105,18 €	5,5%	5,79 €	110,97 €		105,18 € **35,5%**
CONSOMMATION EAU	120	1,60 €	m3	191,52 €	5,5%	10,53 €	202,05 €	(A)	
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PRELEVEMENT RESSOURCE EAU	120	0,07 €	m3	8,40 €	5,5%	0,46 €	8,86 €		296,70 € (A)
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU CONSOMMATION EAU POTABLE	120	0,39 €	m3	46,80 €	5,5%	2,57 €	49,37 €	(A)	
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU PERFORMANCE RESEAUX EAU POTABLE	120	*0,047 €*	m3	5,64 €	5,5%	0,31 €	5,95 €	(A)	
SOUS-TOTAL EAU				**357,54 €**		**19,66 €**	**377,20 €**		
SOUS-TOTALTOTAL ASSAINISSEMENT				- €		- €	- €		
TOTAL de la FACTURE				**357,54 €**		**19,66 €**	**377,20 €**		
Soit un prix moyen TTC pour l'utilisation de l'eau de :	**3,14 €**	**TTC/m3**			**Soit un prix de**	**0,00314 €**	**TTC/litre**		

Part SEPECC = 296.70 € HT soit 83.00 %
Part HT des taxes et redevances = 60.84 € HT soit 17.00 %





En 2020 :

Part Syndicat = 221.51 € HT soit 87.24 %

Part HT des taxes et redevances = 32.40 € HT soit 12.76 %

- Le Comité du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan, dans sa séance du 03/12/2025, a fixé les tarifs de l'eau applicables à compter du 1er janvier 2026.

- La taxe de prélèvement fixée par l'Agence de l'Eau, concernant les mètres cubes prélevés dans les nappes ou sources, auparavant incluse dans le prix de l'eau, apparaît distinctement sur la facture sous la forme d'une contre-valeur depuis le 1er janvier 2025.

- Redevances « consommation eau potable » et « performance des réseaux d'eau potable »
 L'article 101 de la Loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances réforme les redevances des Agences de l'Eau. La redevance sur la consommation d'eau potable et la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (contre-valeur) se substituent à la redevance « lutte contre la pollution » à compter du 01/01/2025.

 Le taux de la redevance « consommation eau potable » est fixé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, après avis conforme du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et du Comité de Bassin de Corse.

 Le taux de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est fixé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, après avis conforme du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et du Comité de Bassin de Corse. Ce taux est modulé suivant un coefficient de modulation calculé en fonction de la qualité et de l'efficacité de la distribution d'eau (connaissance et rendement du réseau).
 Pour 2025, un coefficient de modulation forfaitaire s'est appliqué à toutes les collectivités assujetties.
 La redevance « performance des réseaux d'eau potable » est répercutée sur les abonnés sous la forme d'une contre-valeur correspondant au montant de la redevance, estimé par la collectivité, divisé par le volume vendu aux usagers.

 Pour 2026, le taux de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est fixé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse à 0.06 € HT/m3. Le coefficient de modulation calculé par l'Agence de l'Eau est estimé à 0.78, la contre-valeur pour cette redevance a répercuté aux abonnés est donc de 0.047 €/m3.

C – Les recettes du service

RECETTES D'EXPLOITATION (HT)	**EXERCICE 2024**	**EXERCICE 2025**	Evol 25/24
VENTES D'EAU AUX ABONNÉS	3 608 791,19 €	3 692 970,85 €	
VENTES D'EAU EN GROS	162 865,77 €	171 584,15 €	
Dont :			
CC VDD (alim. Chatanay, St Clair de la Tour)	*95 788,94 €*	*94 267,59 €*	
SEMIDAO (alim. Secteur St Savin)	*1 670,43 €*	*2 649,22 €*	
SEA Les Abrets (alim St Clair de la Tour, La Bâtie...)	*37 509,39 €*	*41 969,98 €*	
CC BDD (alim. Veyssilieu)	*27 897,01 €*	*32 697,36 €*	
SOUS-TOTAL VENTES EAU POTABLE	**3 771 656,96 €**	**3 864 555,00 €**	2,46%
AUTRES RECETTES			
Travaux effectués par le Service et facturé aux clients *y compris part assainissement reversée au budget asst* sur 2024	292 517,45 €	177 885,12 €	
Travaux part assainissement encaissé sur Eau et reversée à Asst		83 204,62 €	
Remboursement des frais de personnel du budget assainissemer	604 484,26 €	691 243,75 €	
Dépenses liquidéesbudget Eau remboursés par le budget assainissement (frais de fonctionnement)	399 848,54 €	317 621,88 €	
Revenus des immeubles non affectés à des activités prof.	29 426,61 €	21 924,56 €	
SOUS-TOTAL VENTES AUTRES RECETTES	**1 326 276,86 €**	**1 291 879,93 €**	-2,6%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**5 097 933,82 €**	**5 156 434,93 €**	**1,15%**

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A – La qualité des eaux distribuées

1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé)

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine précisent le cadre dans lequel sont effectuées les analyses d'eau potable.

Le programme annuel d'analyses était décidé par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) puis, dans le cadre de la réorganisation des Services de l'Etat intervenue en 2010, la D.D.A.S.S. a été remplacée par l'A.R.S. (**Agence Régionale de Santé**) Rhône-Alpes.

•Chaque année, cet organisme édite des « Documents Qualité ». Auparavant annexés aux factures, ces documents sont, depuis 2018, consultables en ligne par les abonnés à l'adresse suivante :

https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map

•Les résultats des contrôles sanitaires réalisés sont mis à disposition du public, par commune et par réseau de distribution, sur le site du ministère de la santé, à l'adresse suivante :

https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

•L'Agence Régionale de Santé édite également **une fiche récapitulative des trois indicateurs** qui relèvent de sa compétence :

- Les paramètres physico-chimiques (P101.1),
- Les paramètres bactériologiques (P102.1),
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : l'A.R.S. renseigne cet indice jusqu'à la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique). Il nous revient ensuite de compléter le tableau, selon le niveau d'avancement de la protection du captage.

 Si tous les terrains concernés par un captage sont clos, achetés et bénéficient de la mise en place d'une procédure de suivi conforme à l'arrêté préfectoral, ce taux est de 100%.

 Tous nos captages sont dans ce cas, sauf celui de TIRIEU NORD (ou « des ‹Sablons »), pour lequel nous n'avons pas encore l'arrêté de conformité (procédure en cours depuis 2000) et celui de Grand Marais.

P101.1

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la **microbiologie**.

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2025	116	115	99,1%

P102.1

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les **paramètres physico-chimiques**.

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2025	127	127	100%

P108.3

Indicateur de protection de la ressource

(Base volumes prélevés 2024-2025)
Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en oeuvre pour protéger les points de captage.
La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action
20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
50 % Dossier déposé en préfecture
60 % Arrêté préfectoral
80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre mais avec en plus la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource	Volume prélevé (m3)	Indice pondéré
Fontaine Laurent	14/10/1996	Procédure terminée	80%	276 385	221 108
Fuyssieux	11/10/1996	Procédure terminée	80%	288 977	231 182
Grand Marais		Procédure en cours	20%	234 868	46 974
Moulin Tirieu		Procédure en cours	20%	40 584	8 117
Pont Sicard F1	21/11/1984	Procédure terminée	80%	398 515	318 812
Pont Sicard F2	21/11/1984	Procédure terminée	80%	484 012	387 210
Sermerieu	14/10/1996	Procédure terminée	100%	93 802	93 802
Thuellin Puits 1	14/10/1996	Procédure terminée	80%	126 784	101 427
Thuellin Puits 2		Procédure terminée	80%	129 295	103 436
Thuellin Puits 3		Procédure terminée	80%	129 220	103 376
INDICATEUR PONDERE SUR LE VOLUME POUR LA COLLECTIVITE					**73.3%**

2. Les données 2025 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2026

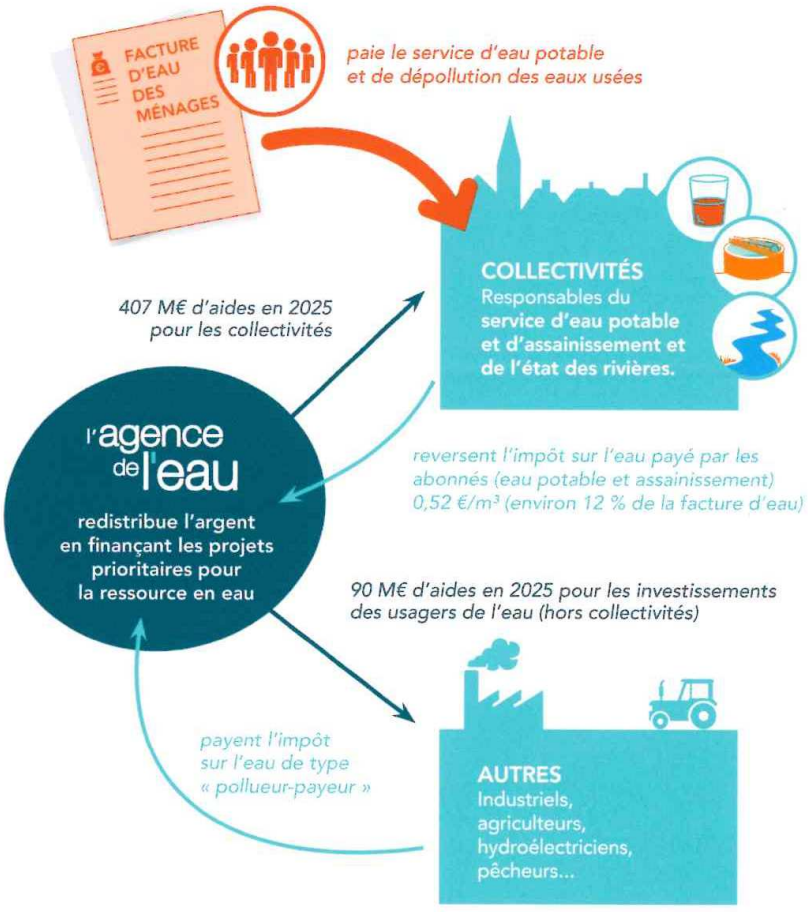
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.



SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

▶ Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser **23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable, 9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie** et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément, **12 Mm³ substitués** pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

▶ Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer **1617 ha de zones humides.**
L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

▶ Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.
160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

▶ Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.
Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

▶ Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques...).

▶ Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

▶ Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

▶ Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



14,4 % (91,8 M€) payés par les collectivités **via les redevances de prélèvement sur la ressource en eau, pour performance des réseaux d'eau potable, pour performance des systèmes d'assainissement collectif**

17,2 % (109,5 M€) payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

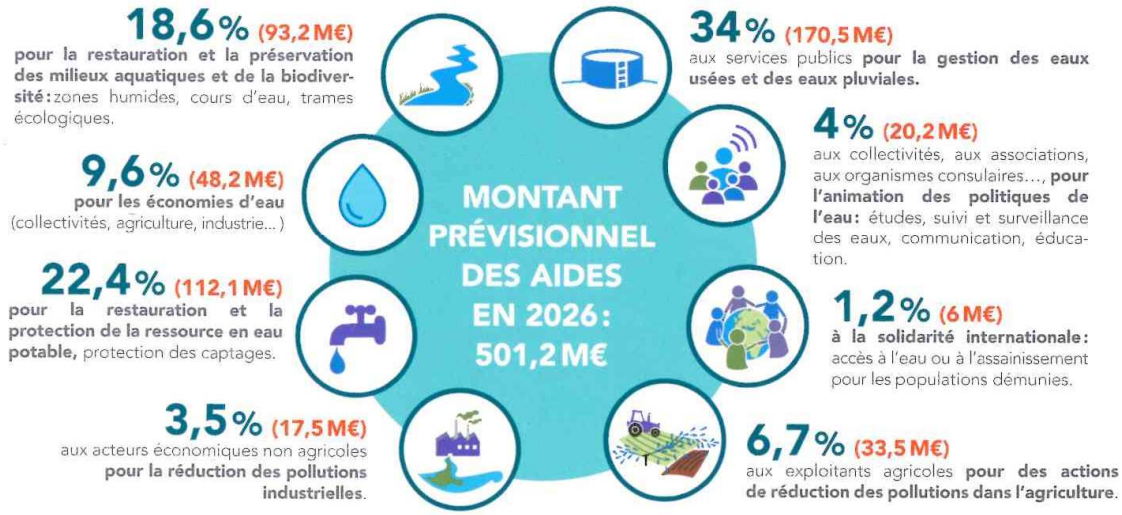
0,9 % (5,6 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

61,6 % (392,2 M€) payés par les abonnés **via la redevance sur la consommation d'eau potable.**

2,3 % (14,5 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

3,7 % (23,5 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse.**

Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.



18,6 % (93,2 M€) **pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

9,6 % (48,2 M€) **pour les économies d'eau** (collectivités, agriculture, industrie...)

22,4 % (112,1 M€) **pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable,** protection des captages.

3,5 % (17,5 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles.**

34 % (170,5 M€) aux services publics **pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.**

4 % (20,2 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, suivi et surveillance des eaux, communication, éducation.

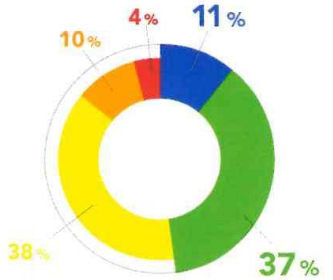
1,2 % (6 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

6,7 % (33,5 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données État des lieux 2025



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

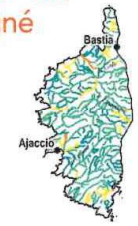
L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.

91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

P103.2B

B – Connaissance et gestion patrimoniale

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

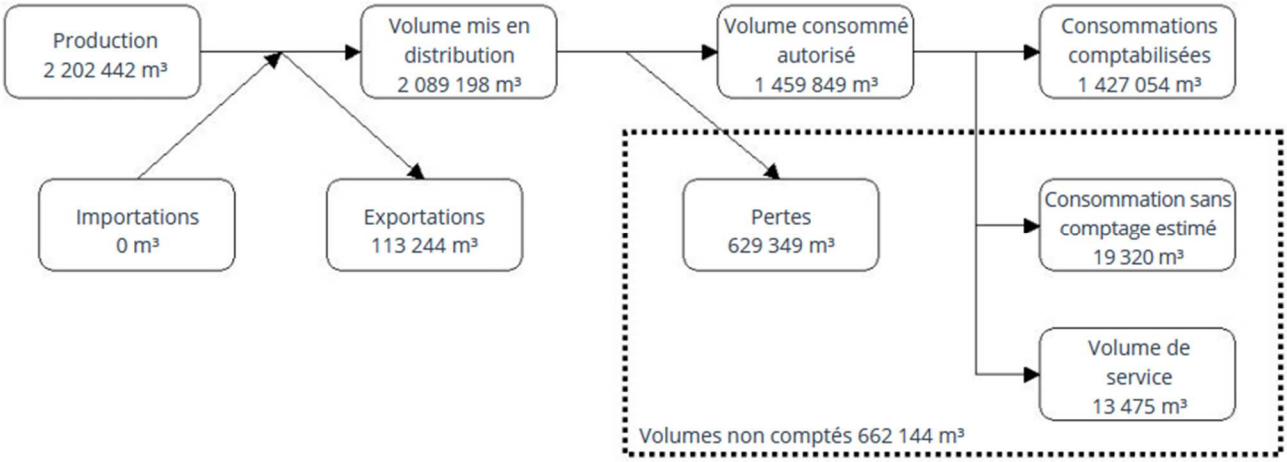
- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

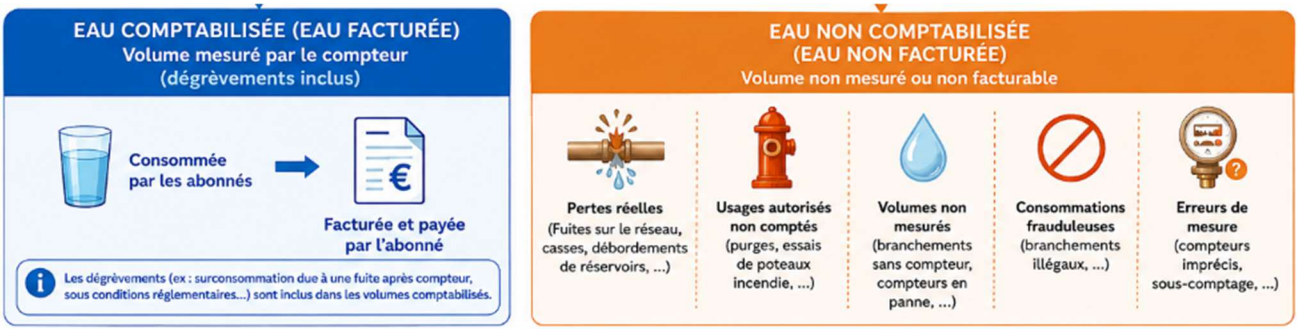
La définition de cet indicateur est celle applicable à partir du RPQS 2013

Actions à conduire	Note ou taux	Points maxi	Points obtenus
VP.236 Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux *(ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir)* et des dispositifs de mesures.	10	10	**10**
VP.237 Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux. *(En l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée.)*	5	5	**5**
Total des points pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau		**15**	**15**
VP.238 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. (0 ou 1) (10 points acquis si VP 238 et VP 240 = 1 et VP 239 ≥ 50%)	1	10	**10**
VP.239 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	95 %	5	**5**
VP. 240 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux. *(pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (0 ou 1)*	*1*		***1***
VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	98%	15	**15**
Total des points pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé		**30**	**30**
VP.242 Localisation des ouvrages annexes *(vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, …)* et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	10	10	**10**
VP.243 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution. *(En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.)*	10	10	**10**
VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	10	10	**10**
VP 245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau, incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10	**10**
VP.246 Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites	10	10	**10**
VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau. *(réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)*	10	10	**10**
VP.248 Existence d'un programme d'actions *(programme détaillé pluriannuel d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau et à planifier le renouvellement de ce réseau)*	10	10	**10**
VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	5	5	**5**
TOTAL		**120**	**120**

P104.3

C. Le rendement du réseau en 2025



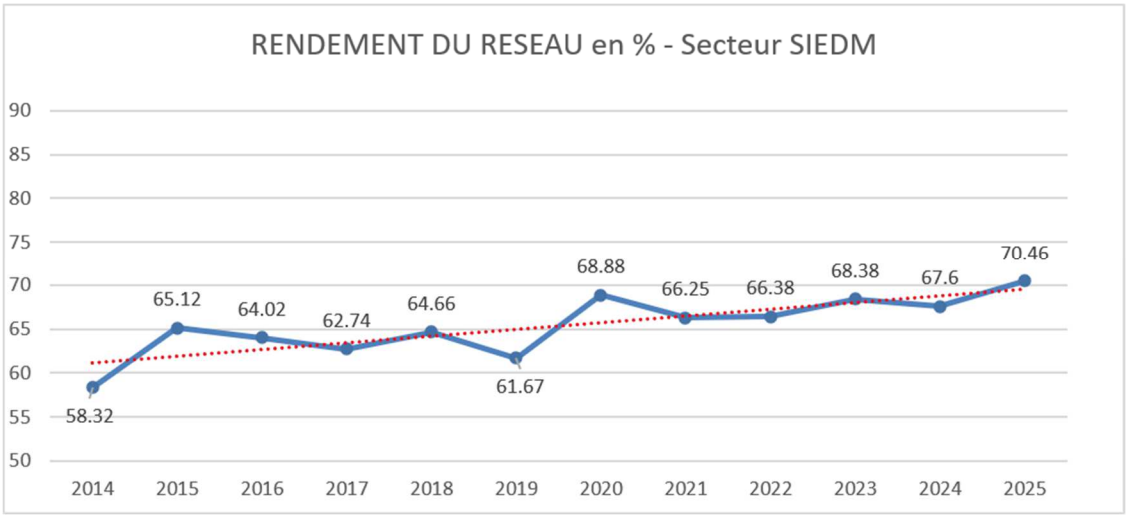


Secteur SIEDM

Rapport entre les volumes vendus/consomés et les volumes mis en distribution

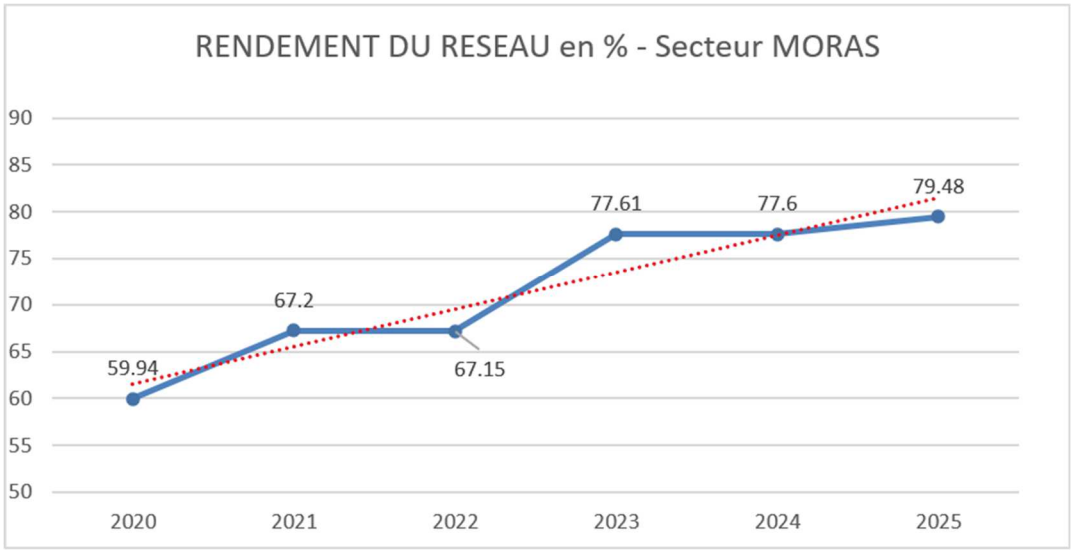
Total des volumes consommés (facturés ou non) + ventes en gros + estimation des volumes consommés non-comptés
Total des volumes produits + volumes achetés

1 386 411 m3 *(1 266 321 + 91 676 + 28 410 m³)* = rendement : **70.46 %**
1 967 574 m³ + 0 m³



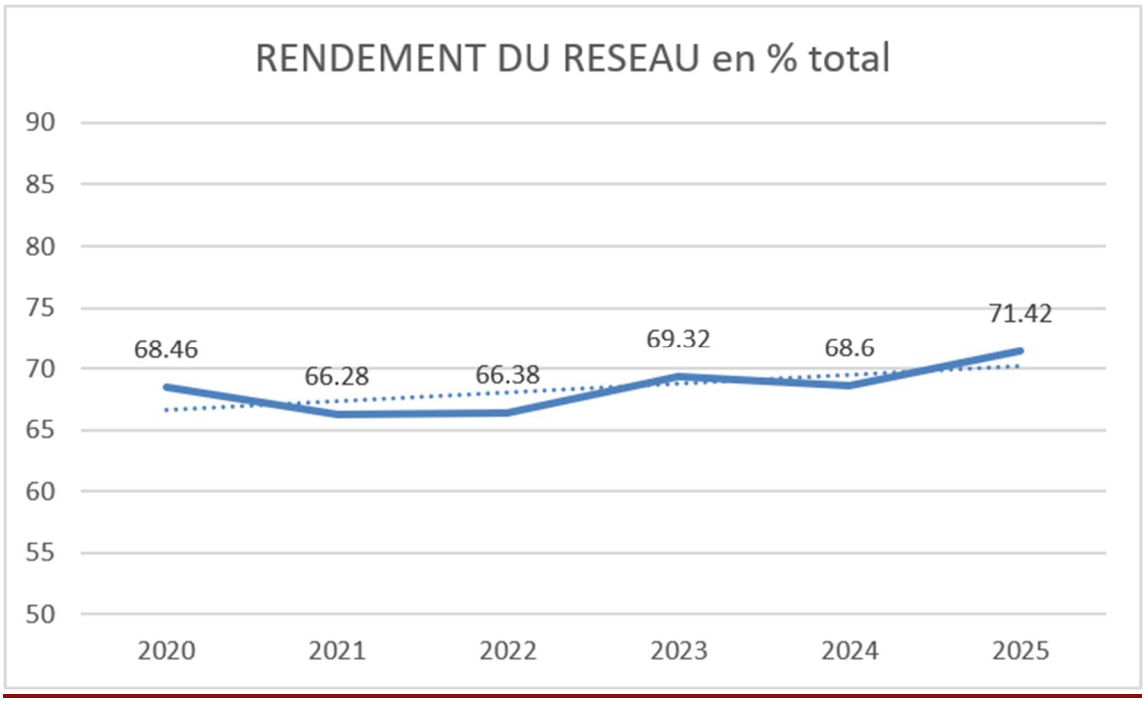
Secteur SIE du Lac de Moras

186 682 m3 *(160 729 + 21 568 + 4 385 m³)* = rendement : **79.48 %**
234 868 m³ + 0 m³



CONSOLIDATION Rendement total

1 573 093 m3 = rendement : **71.42 %**
2 202 242 m³



Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% rendement	68,46	66,28	66,38	69,32	68,6	71.42

Globalement, nous avons également amélioré la sectorisation sur les deux réseaux, le Lac de Moras et le SIEDM, en installant des débitmètres connectés à la télésurveillance que nous consultons depuis le siège du SEPECC. Les informations collectées à partir de ces débitmètres nous donnent la possibilité, en collaboration avec le SIG, de réaliser des calculs de consommation en litres par jour/abonné qui sont affichés dans un bilan quotidien.

En établissant une comparaison entre ces résultats et la consommation réelle du secteur, nous pouvons mieux orienter la recherche de fuites.

Nous poursuivons l'étude qui vise à affiner l'analyse en comparant, pour chaque secteur de surveillance, les données de facturation des abonnés avec les volumes distribués sur ce même secteur.
Cette démarche permettra également d'établir, de vérifier et, le cas échéant, de corriger les moyennes de consommation par secteur. Et ce afin de localiser plus précisément les fuites sur les canalisations du réseau.

P105.3

D. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de déterminer, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage au moment de la distribution aux abonnés.
Cet indice s'exprime en m^3/km/jour.

Il est calculé de la manière suivante : $\frac{(\text{Volume produit – vte en gros}) - \text{volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (sans les branchements) X 365 ou 366}}$

Secteur SIEDM

Le volume mis en distribution étant le volume produit – les volumes vendus en gros, soit :
1 967 574 m^3 – 91 676 m^3 = 1 875 898 m^3

Et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les écrêtements pour fuite accordés (m3 comptés mais non facturés)
soit : 1 251 318 m^3 + 15 007 m^3 = 1 266 325 m^3

$$\frac{1\,875\,898\ m^3 - 1\,266\,325\ m^3}{472\ km \times 365\ j} = \mathbf{3.54\ m^3/km/j}$$

Secteur SIE du Lac de Moras

Le volume mis en distribution étant le volume produit – les volumes vendus en gros, soit :
234 868 m^3 – 21 568 m^3 = 213 300 m^3

Et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les écrêtements pour fuite. accord (m3 comptés mais non facturés) soit : 158 875 m^3 + 1 854 m^3 = 160 729 m^3

$$\frac{213\,300\ m^3 - 160\,729\ m^3}{62\ km \times 365\ j} = \mathbf{2.32\ m^3/km/j}$$

P106.3

E. L'indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de déterminer, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui
Les volumes exportés ne sont pas pris en compte dans le calcul.
Les pertes se répartissent en deux catégories :

- **les pertes apparentes**, liées notamment aux volumes détournés sur le réseau et aux défauts de comptage
- **les pertes réelles**, correspondant aux fuites sur les conduites de transfert et de distribution, les branchements ainsi que les réservoirs

$$\frac{\text{Volume mis en distribution (vol.produit - vte gros) - volume consommé autorisé (Vol. comptabilisés + Vol non facturés § 3)}}{\text{Longueur du réseau de desserte X 365 j}}$$

Secteur SIEDM

$$\frac{1\,875\,898\ m^3 - 1\,294\,735\ m^3}{472\ km \times 365\ j} = \mathbf{3.37\ m^3/km/j}$$

Le volume consommé autorisé étant la somme du volume consommé issu des relevés de compteur, des volumes de service du réseau et des volumes non facturés estimés soit
(1 251 318 m^3 + 43 417 m^3).
Tableau de caractérisation du fonctionnement des réseaux en fonction de leur Indice Linéaire de Perte
Rappel ILP : **3,37 m^3/km/jour**

Type de réseau	**Réseaux ruraux**	Réseaux semi-ruraux	Réseaux Urbains
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Médiocre	**<4**	< 8	< 15
Mauvais	>4	>8	> 15

Secteur SIE du Lac de Moras

$$\frac{213\,300\ m^3 - 165\,114\ m^3}{62\ km \times 365\ j} = \mathbf{2.13\ m^3/km/j}$$

Le volume consommé autorisé étant la somme du volume consommé issu des relevés de compteur, des volumes de service du réseau et des volumes non facturés estimés soit
(158 875 m^3 + 6 239 m^3).
Tableau de caractérisation du fonctionnement des réseaux en fonction de leur Indice Linéaire de Perte
Rappel ILP : **2,13 m^3/km/jour**

Type de réseau	**Réseaux ruraux**	Réseaux semi-ruraux	Réseaux Urbains
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	**< 2.5**	< 5	< 10
Médiocre	<4	< 8	< 15
Mauvais	>4	>8	> 15

CONSOLIDATION

$$\frac{2\ 089\ 198\ m^3 - 1\ 459\ 849\ m^3}{534\ km \times 365\ j} = \mathbf{3.23\ m^3/km/j}$$

Type de réseau	**Réseaux ruraux**	Réseaux semi-ruraux	Réseaux Urbains
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Médiocre	**<4**	< 8	< 15
Mauvais	>4	>8	> 15

VP. 224

F. L'indice linéaire de consommation

Secteur SIEDM

L'Indice Linéaire de Consommation caractérise la « ruralité » du réseau :

ILC=Volume consommé autorisé (Vol. comptabilisés + Vol non facturés § 3) + volume exporté

$$\frac{1\ 294\ 735\ m^3 + 91\ 676\ m^3}{472\ km \times 365\ j} = \mathbf{8.05\ m^3/km/j}$$

IL Consommation	Type de réseau
ILC < 10	**Rural**
10 < ILC < 30	Semi-rural
ILC > 30	Urbain

Au regard de ce classement, le réseau du secteur SIEDM est considéré comme un **réseau rural**.

Secteur SIE du Lac de Moras

$$\frac{165\ 114\ m^3 + 21\ 568\ m^3}{62\ km \times 365\ j} = \mathbf{8.25\ m^3/km/j}$$

IL Consommation	Type de réseau
ILC < 10	**Rural**
10 < ILC < 30	Semi-rural
ILC > 30	Urbain

Au regard de ce classement, le réseau du secteur SIE du Lac de Moras est considéré comme un **réseau rural**.

CONSOLIDATION

$$\frac{1\ 459\ 849\ m^3 + 113\ 244\ m^3}{534\ km \times 365\ j} = \mathbf{8.07\ m^3/km/j}$$

P107.2

G. Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux tel que définie par l'indice P107.2 nécessite une traçabilité de renouvellement sur 5 ans.

Etat des réseaux renouvelés

Pour le rapport 2025, le linéaire à prendre en compte est, en théorie, la longueur cumulée du réseau de desserte renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement ou réhabilité dans la période 2021 à 2025.

Calcul du taux de renouvellement secteur SEPECC:

$$\text{Pourcentage} = \frac{\text{(longueur cumulée de canalisations renouvelées au cours des 5 dernières années / 5)}}{\text{Longueur du réseau de desserte au 31/12/2025}}$$

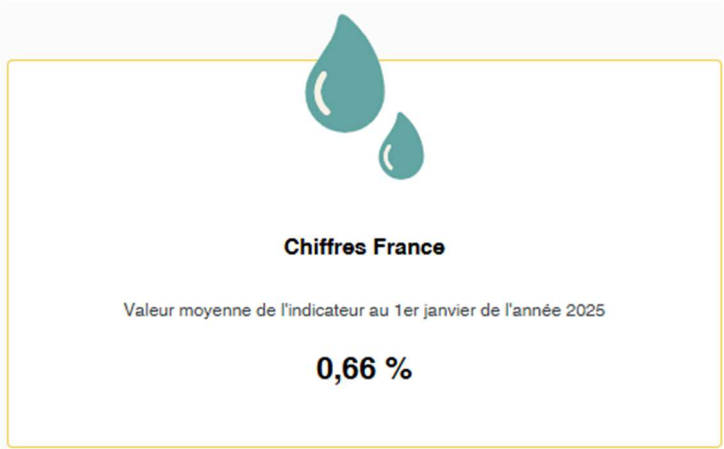
$$\text{Taux} = \frac{(23\,345 \;/\; 5)}{534\,000 \text{ ml}} \times 100 = 0{,}87\ \%$$

Année	Commune	Réseau	Linéaire en ml	Total / année
2021	LA CHAPELLE DE LA TOUR	Route du Var	992	4310
	FAVERGES DE LA TOUR	Route des Bruyères	1923	
	DOLOMIEU	Travaux coordonnés avec mise en séparatif (rue Pilatre de rozier)	364	
	SERMERIEU	Rue Pierre Montin	116	
	SAINT JEAN DE SOUDAIN	Rue du 19 mars 1962	265	
	VEZERONCE-CURTIN	Travaux coordonnés avec mise en séparatif (hameau de curtin)	279	
	ST HILAIRE DE BRENS	Rue des Ecoles	371	
2022	TREPT	Renouvellement Miery en parrallèle interconexion Soleymieu-Sicard	462	5565
	VEZERONCE-CURTIN	Route de Braille	2098	
	MONTCEAU	Rue centrale	1240	
	THUELLIN	Route du Dauphiné	545	
	SERMERIEU	grande rue - rue d'Ossée- chemin d'Ossée	1220	
2023	LA CHAPELLE DE LA TOUR	"chemin des fontaine" et " chemin de chal"	1581	6721
	SALAGNON	chemin de Rapillard et rue du village	785	
	DOLOMIEU	chemin de morthelaize	402	
	VASSELIN	Vasselin chemin de la Poterie	405	
	SAINT CHEF	route de Trept	508	
	St JEAN DE SOUDAIN	le bresson	50	
	Vézeronce	salle des fête	60	
	SOLEYMIEU	chemin du stade	665	
	DOLOMIEU	champ de mars	1360	
	Vignieu	rochetière, violettes, rue centrale	601	
	SAINT CHEF	rue de l'abbatiale	104	
	VENERIEU	chemin de Moillan	200	
2024	VENERIEU	"rue de la gare"	1090	2630
	SAINT CHEF	"chemin de la Michalière"	200	
	ST HILAIRE DE BRENS	"route de Merlet"	861	
	TREPT	"impasse de la Mélopée"	45	
	ROCHETOIRIN	"grand bois"	434	
2025	LA TOUR DU PIN	"Secteur du Ronfet"	2015	4119
	MONTCEAU	"Chemin de Reacalaine"	290	
	MONTCEAU	"Chemin du dôme", "chemin de la Chapelle", "chemin de bellevue"	1172	
	SAINT SORLIN DE MORESTEL	"Chemin du gros chataignier"	642	
		TOTAL SEPECC.	**23 345**	
		Soit un % de	**4,4%**	
		sur le linéaire total que compte le SEPECC	**534000**	**ml**
		Taux de renouvellement moyen au cours des 5 dernières années	0,87%	
		Taux de renouvellement année 2025	0,77%	

La moyenne en France est de :

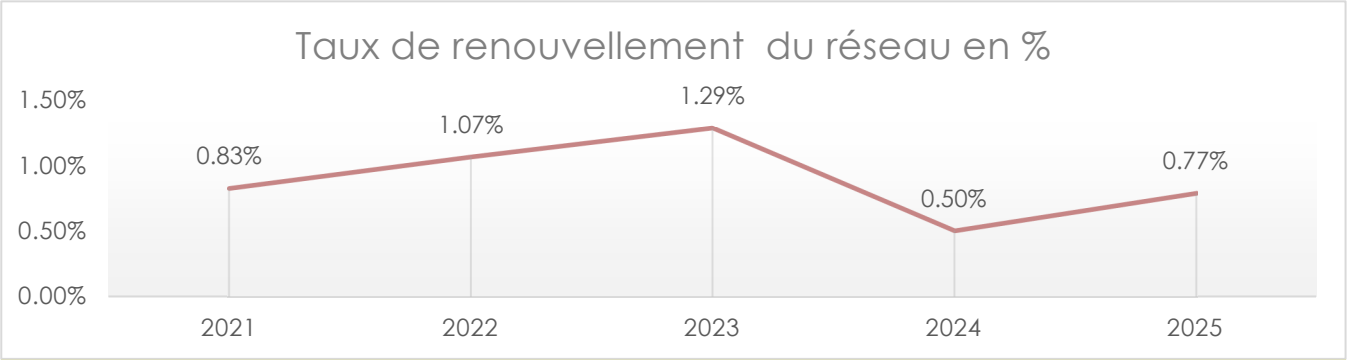
Source : https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P107.2

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements



SEPECC = 0.87 %

Evolution du taux de renouvellement annuel secteur SEPECC :



Cet indice permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité.
La recherche d'un taux élevé de renouvellement n'est pas un objectif en soi. Il faut lier cet indicateur à l'état du patrimoine, défini par les autres indicateurs.

IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Les travaux d'investissements réalisés pendant l'exercice

En 2025, les travaux d'investissement réalisés sur les ouvrages de production et de traitement sont les suivants :

Chapitre 23

COMMUNES	LOCALISATION & NATURES DES TRAVAUX	Dépense HT 2025
AMÉLIORATIONS RESEAUX & RENOUVELLEMENTS CANALISATIONS		
VENERIEU	Centre bourg	666 545,05 €
MONTCEAU	Chemin de Recalaine	22 421.89 €
LA TOUR DU PIN	Montée du Ronfet	316 508,48 €
ST SORLIN	Chemin du Gros Châtaigner	68 924,65 €
MONTCEAU	Chemin du Dôme	366 458,72 €
ST HILAIRE DE B.	Route de Mury	235 746,30 €
REAMÉNAGEMENT OUVRAGES DE STOCKAGE - INTERCONNEXION		
FAVERGES	Interconnexion avec SEA Les Abrets	1 052 806,39 €
THUELLIN	Décolmatage captage Girandan	43 219,24 €
THUELLIN	Raccordement électrique station pompage	28 804,52 €
MONTCARRA	Raccordement électrique station Fuyssieux	16 949,96 €
	Réhabilitation des réservoirs	13 650,00 €
RÉALISATION / AMÉLIORATIONS RESEAUX ALIMENTATIONS		
VENERIEU	Dévoiement conduite Rochevieille	2 799,50 €
ÉTUDES DIVERSES		
	Schéma directeur - zonage eau potable	13 075,50 €
	Sectorisation du réseau	229,00 €
MONTCARRA	Réaménagement locaux bâtiment	20 911,29 €
TOTAL		**2 869 050,49 €**

Chapitre 20 & 21

Comptes Chap 20 & 21	LOCALISATION & NATURES DES INVESTISSEMENTS	Dépense HT 2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2051	Mise en place « Activ'Tech » radio-relève des compteurs	5 185 €
TERRAINS		
2111	Achats terrain SOLEYMIEU détacht parcellaire et Safer	5 420 €
2115	Relevé topo ST MARCEL BEL ACCUEIL Pan perdu	1 630 €
2125	Reprise périmètre VENERIEU Grd Marais	1 350 €

21311	Regul local annexe Lancelot	8 495 €
BATIMENTS		
21315	Peinture 1 bureau	1 099 €
21351	Bi-couche ST SORLIN	2 990 €
RESEAUX ADDUCTION EAU		
21531	Equipement protection nouveau débitmètre - Vente VEYSSILIEU	1 563 €
21531	Groupe immergée - Grand Marais VENERIEU	14 074 €
21531	POMPE SURPRESSEUR LA GOULA - TREPT	3 012 €
21531	Remplact débitmètre DN80 - Vente en gros VEYSSILIEU	3 243 €
21531	LOGGER EQUIPEMENT POUR RECHERCHE DES FUITES - SCHEMA DIRECTEUR	8 370 €
RESEAUX DISTRIBUTION EAU		
21561	Achat pompe secours captage Grd Marais	11 900 €
21561	Brone de puisage	11 747 €
21561	Compteurs	5 830 €
21561	Compteurs y/c avec tête émetrice	40 776 €
21561	LOGGER retour télégestion VEYSSILIEU	1 920 €
21561	Outillage Scie sabre, boulonneuse choc, Meuleuse, perfo…	5 114 €
MATERIEL DE TRANSPORT		
2182	Rachat 3 CITAN LOA	525 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		
2183	Changement firewall	4 608 €
2183	1 PC portable	1 306 €
2183	2 PC portables	2 596 €
MOBILIER		
2184	Fauteuils salle de conseil	2 783 €
2184	Tables salle du conseil	3 258 €
TOTAL		**148 793 €**

RÉALISATION DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS :

Chapitre 040

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	Dépenses HT 2025
Branchements neufs (trav. en régie)		215 772 €

RÉALISATION DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS :

Sur la base du bordereau de prix voté par délibération chaque année, des devis sont établis pour la création ou reprise des branchements d'eau potable et d'eaux usées.
Voici le suivi de chaque année depuis la mise en place de cet indicateur :

Réalisations par années	2022	2023	2024	2025
Nombre devis AEP	202	172	162	181
Nombre branchements AEP	114	109	81	97
Ratio études / réalisations	56.44 %	63.37%	50 %	53.59%
Nombre devis EU	65	47	46	68
Nombre des branchements EU	33	27	25	33
Ratio de études / réalisations	50,77 %	57,45 %	54,35 %	48.53 %
Nombre total de devis	267	219	208	249
Nombre total des branchements	147	136	106	130
Ratio études / réalisations	55.06 %	62.10 %	50.96 %	52.21%

SUBVENTIONS RECUES :

Recettes Compte	Tiers	Objet	Total
13111 - Agence de l'eau	**AGENCE DE L'EAU**	Acompte Subv 2024-7585 INTERCO SEA & SEPEC	515 000 €
		Annulation du titre n°16 bordereau 12	- 299 000 €
		Sous-total	**216 000 €**
1313 - Départements	**CONSEIL GENERAL ISERE**	SOLDE Subv Site pompage & Réservoir Olouise SERMERIEU	33 670 €
		SOLDE Subv MONTCEAU "Chemin Recalaine"	5 813 €
		SOLDE Subv LA TOUR DU PIN "Le Ronfet et alentours"	65 681 €
		Subv SD EAU POTABLE	36 660 €
		Subv ST HILAIRE "Le Bourg, Rte de Mury"	25 102 €
		Sous-total	**166 926 €**
1316 - Autres établissements publics locaux	**SYNDICAT DES EAUX DES ABRETS**	Revert subvention part SEPECC LOT01 53% - Interco Faverges	643 730 €
		Sous-total	**643 730 €**
Total général			**1 026 656 €**

B. Travaux de suppression des branchements en plomb

Une partie importante des branchements particuliers est en PVC rigide pour les réseaux ayant plus de 20 ans et en polyéthylène (PEHD) pour les branchements plus récents.
Sur le territoire de la commune de TREPT, quelques branchements en plomb subsistent et sont remplacés progressivement, à l'occasion de travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et/ou réfection de voirie communale.

C. L'endettement pluriannuel de 2025 à 2065

L'état de la dette au 31 décembre 2025 est le suivant :

Dette en capital :

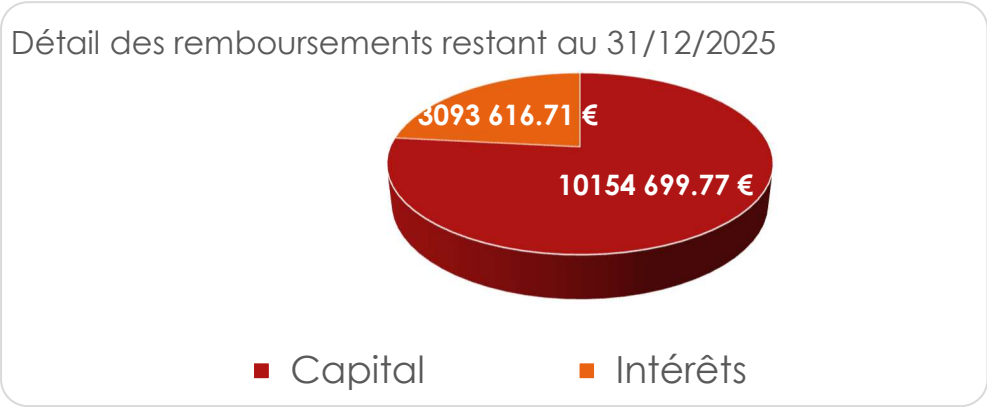
Emprunts en euros	10 154 699.75 €
Emprunts option de tirage sur ligne de trésorerie	0 €
TOTAL	10 154 699.75 €

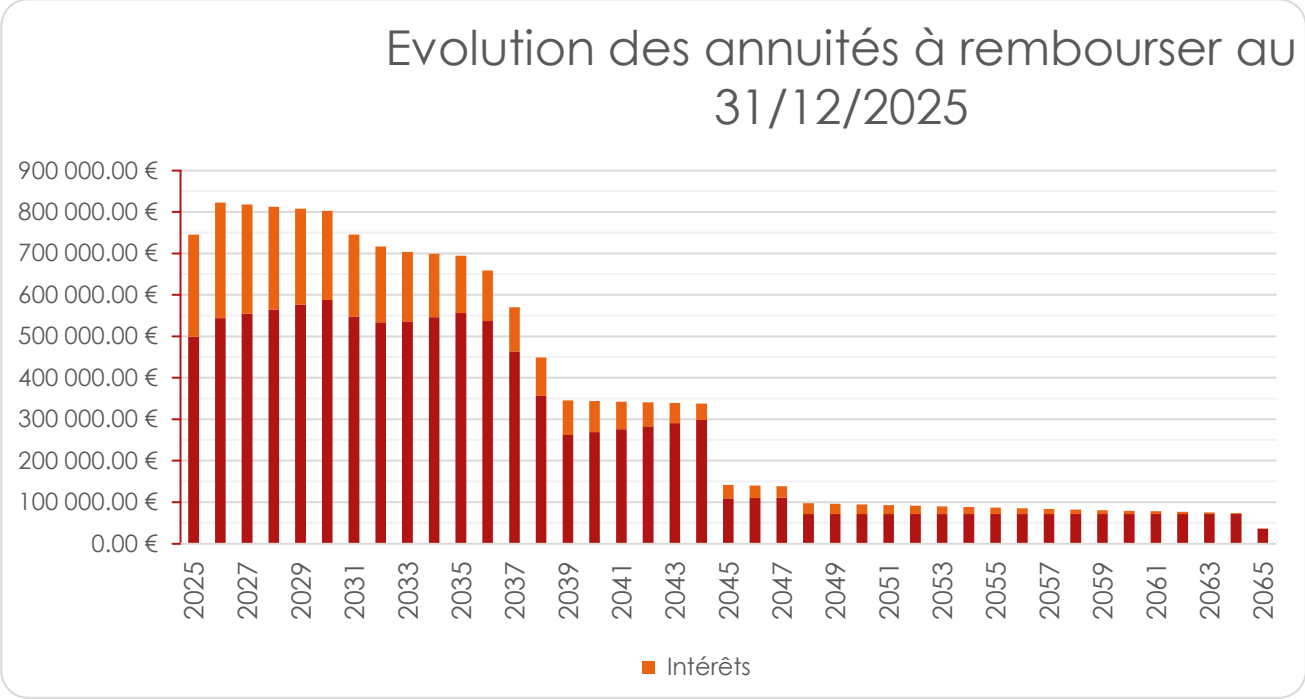
Dette en annuités :

Remboursements en capital	498 511.77 €
Part intérêts	248 118.29 €
TOTAL	746 630.06 €

BUDGET EAU — *renseigné à partir du feuillet IV A1.2 DU COMPTE ADMINISTRATIF*

Date d'obtention	Date de fin	Durée emprunt (années)	Nb années restantes au 31/12/202	Code	Organisme_prêteur	Désignation	Périodicité des rembts	Taux d'intérêts	Nature taux	N° contrat	Capital emprunté	Dette en capital au 01/01/2025	Capital remboursé	Capital restant à remb au 31/12/2025	Charges d'intérêts	Total annuités
30/03/2006	31/03/2036	30	11	106	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	AEP PONT SICARD	annuelle	3,84	Fixe	043422301	863 000 €	463 621,86 €	- 31 139,31 €	432 482,55 €	- 17 803,08 €	- 48 942,39 €
10/09/2007	15/09/2037	30	12	107	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	AEP 2007	annuelle	4,92	Fixe	00000095445	1 230 000 €	748 370,35 €	- 42 465,26 €	705 905,09 €	- 36 819,82 €	- 79 285,08 €
09/12/2010	25/12/2030	20	5	108	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2010	annuelle	3,07	Fixe	8747817	771 000 €	281 902,48 €	- 43 504,88 €	238 397,60 €	- 8 774,61 €	- 52 279,49 €
20/12/2011	29/01/2032	20	7	109	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	AEP 2011	trimestrielle	5,01	Fixe	00001009988	400 000 €	192 208,83 €	- 22 571,08 €	169 637,75 €	- 9 210,00 €	- 31 781,08 €
23/03/2015	29/03/2035	20	10	110	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2015	annuelle	1,99	Fixe	00001020823	600 000 €	330 000,00 €	- 30 000,00 €	300 000,00 €	- 6 567,00 €	- 36 567,00 €
23/05/2016	01/06/2036	20	11	111	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2016	annuelle	1,64	Fixe	00001161979	720 000 €	432 000,00 €	- 36 000,00 €	396 000,00 €	- 7 084,80 €	- 43 084,80 €
18/09/2017	02/10/2037	20	12	112	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2017	annuelle	1,51	Fixe	00001463151	550 000 €	357 500,00 €	- 27 500,00 €	330 000,00 €	- 5 398,25 €	- 32 898,25 €
16/07/2018	30/09/2038	20	13	113	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	AEP 2018	trimestrielle	1,73	Fixe	00003345260	830 000 €	570 625,00 €	- 41 500,00 €	529 125,00 €	- 9 602,58 €	- 51 102,58 €
07/03/2019	25/04/2038	20	13	114	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2019	annuelle	1,63	Fixe	A0119032000	1 416 000 €	975 876,84 €	- 69 705,49 €	906 171,35 €	- 15 906,79 €	- 85 612,28 €
05/04/2022	25/04/2046	26	21	115	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2022	annuelle	1,74	Fixe	277325G	800 000 €	747 918,16 €	- 26 722,54 €	721 195,62 €	- 13 013,78 €	- 39 736,32 €
22/07/2024	25/08/2044	20	19	2024-116	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2024	semestrielle	3,85	Fixe	588432G	2 700 000 €	2 700 000,00 €	- 91 738,36 €	2 608 261,64 €	- 103 075,44 €	- 194 813,80 €
11/03/2025	01/04/2065	40	40	2025-117	CDC	AEP 2025 INTERCO SEA-SEPECC	semestrielle	2,10	révisable liv.A+0,4	5647826	904 773 €	904 773,00 €	- 11 309,66 €	893 463,34 €	- 10 148,30 €	- 21 457,96 €
11/03/2025	01/04/2065	40	40	2025-118	CDC	AEP 2025 RENOUVLT CANA.	semestrielle	2,10	révisable liv.A+0,4	5643806	1 948 415 €	1 948 415,00 €	- 24 355,19 €	1 924 059,81 €	- 4 713,84 €	- 29 069,03 €
												10 653 211,52 €	**- 498 511,77 €**	**10 154 699,75 €**	**- 248 118,29 €**	**- 746 630,06 €**





Durée d'extinction de la dette P153.2 :

Mesure la Capacité de désendettement (en cours de la dette / Epargne brute) Nombre d'années théoriques qui serait nécessaire pour rembourser la totalité de la dette restante si tout l'épargne brute annuelle était mobilisée à cette fin. 10 154 700 € / 1 719 192 =	5.91 années

D- Épargne

EPARGNE DE GESTION Fonctionnement : Produits réels- charges réelles (hors intérêts de dette)	1 976 601 €
EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement brute) Fonctionnement : Produits réels – charges réelles (y compris intérêts de la dette)	1 719 192 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE Epargne brute / produits réels de fonctionnement	17.8 %

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

P109.0

A-Montant des actions de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) / (Volume comptabilisé domestique)

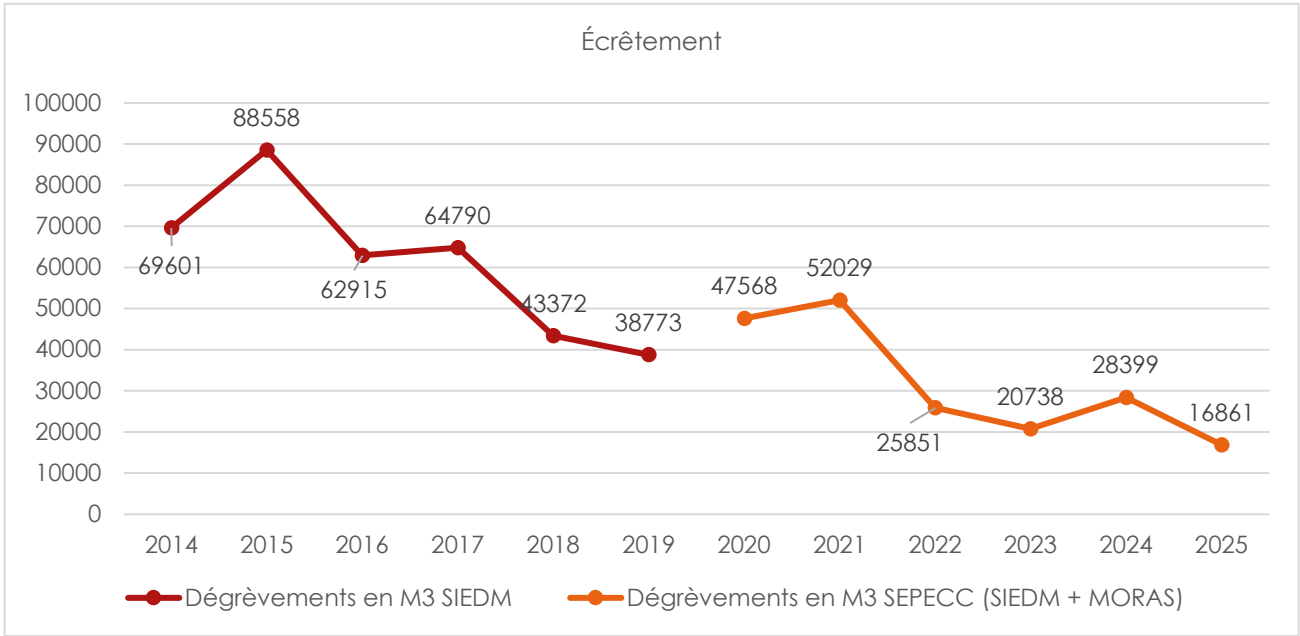
- Montant des créances éteintes (surendettement, effacement de dettes) en 2025 :
 13 958.79 € HT

- Fonds de solidarité Eau : Il est mis en place par les services du Département de l'Isère, dans le cadre de l'article L.115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.
 Notre collectivité intervient en accordant des délais de paiement spécifiques à ces personnes, dans l'attente du versement des fonds attribués par les services du Département.
 0 € HT

Soit une valeur de cet indicateur P109.0 représentant pour 2025 : 0.0098 €/m³
(13 958.79 € HT / 1 427 054 m3 (Vol. comptabilisés y/c écrêtements accordés))
Moyenne nationale 2025 : 0.007 €/m3.

Qualité de service à l'usager : en cas de fuite après compteur, le Syndicat applique le décret n° 2012-1078 du 24/9/2012 :

En 2025, ce sont 42 usagers qui ont bénéficié d'un écrêtement sur leur facture d'eau potable à hauteur de 16 861 m³, ce qui représente 25 628,72 € HT (sur la base du tarif 2025).



B–Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Montants des impayés année n-1, au 31/12/n divisé par le montant de factures émises relatives à n-1 Au 31/12/n.

Le taux calculé ici concerne toutes les factures d'eau et d'assainissement y compris les travaux de branchement et la facturation des contrôles périodiques ANC quand l'indicateur P.154.0 correspond au taux d'impayés des factures d'eau uniquement et hors travaux.

Taux d'impayés sur les factures de 2024, constaté au 31/12/2025 = **181 338.28 € TTC**
Soit 2.15 % sur des factures 2024 émises pour 8 445 732 €.

Montant de l'encours des 'impayés ttes années confondues 2012 à 2024 = 404 113.28 € TTC
+ Montant de l'encours des impayés pour l'année 2025 au 31/12/2025 = 389 416.31 € TTC
Soit un total de = 793 529.59 € TTC

VI. SYNTHESE DES INDICATEURS :

Code	Titre	2025	2024
D102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 au 1er janvier N+1	3,15 €/m^3	3,04 €/m^3
Code	**Titre**	**2025**	**2024**
D101.0	Nombre d'habitants desservis	30 885 hab	30 613 hab
VP.056	Nombre d'abonnés	14 613 ab	14 436 ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	27,37 ab/km	27,66 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés	2,11 hab/ab	2,12 hab/ab
VP.231	Consommation moyenne par abonné	97,67 m^3/ab	103,48 m^3/ab
DC.195	Montant financier des travaux engagés	2 869 050,49 €HT	1 524 367,5 €HT
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	11 unités	11 unités
P155.1	Taux de réclamations	0.75 nb/1000ab	0,76 nb/1000ab
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	24,0 unités	33,0 unités
DC.344	Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel	0 m^3	0 m^3
VP.126	Nombre de prélèvements en microbiologie	116 unités	116 unités
VP.127	Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	1 unités	1 unités
VP.128	Nombre de prélèvements en physico-chimie	127 unités	130 unités
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	99,10%	99,10%
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100,00%	98,50%
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116 points	120 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.42 %	68.6 %
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,87%	0,80%
VP.224	Indice linéaire de consommation	8,07 m^3/km/j	8,61 m^3/km/j
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	534,0 km	522,0 km
VP.129	Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie	0 unités	2 unités
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	23,35 km	20,91 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	4,12 km	2,63 km
P108.3	Protection de la ressource en eau	73.35%	75,40%
P110.3	Rendement primaire (nouvel indicateur 2025)	68,30%	
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100%	100%
VP.059	Volume produit	2 202 442 m^3	2 388 610 m^3
VP.060	Volume importé	0 m^3	0 m^3
VP.061	Volume exporté	113 069 m^3	112 914 m^3
VP.062	Volume prélevé	2 202 442 m^3	2 388 610 m^3
VP.063	Volume comptabilisé domestique	1 425 770 m^3	1 492 810 m^3
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	1 459 m^3	1 064 m^3
VP.220	Volume de service du réseau estimé	13 475 m^3	13 475 m^3
VP.221	Volumes consommés sans comptage	19 320 m^3	19 320 m^3
VP.232	Volumes consommés comptabilisés	1 427 229 m^3	1 493 874 m^3
VP.234	Volume produit + Volume importé	2 202 442 m^3	2 388 610 m^3
P105.3	Volumes non comptés	3,4 m^3/km/j	4,1 m^3/km/j

P106.3	Pertes en réseau	3.37 m^3/km/j	4,06 m^3/km/j
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	13 958,79 €HTVA	6 953,74 €HTVA
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0098 €/m^3	0,0047 €/m^3
VP.182	Encours total de la dette	10 653 212 €	7 800 024 €
VP.183	Epargne brute annuelle	1 719 192 €	1 527 502 €
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,2 an	5,1 an
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, au 31/12/{1}	8 445 732,0 €TTC	3 929 611,23 €TTC
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}	181 338,28 €TTC	60 696,83 €TTC

A RETENIR :

Évolutions favorables :

- Rendement du réseau : **68,6 % → 71,4 %** ;
- Volumes non comptés : **4,1 → 3,4 m³/km/j** ;
- Conformité physico-chimique : **98,5 % → 100 %** ;
- Interruptions non programmées : **33 → 24** ;
- Prélèvements physico-chimiques non conformes : **2 → 0** ;
- Renouvellement annuel : **2,63 → 4,12 km** ;
- Volume produit : **-7,8 %**, alors que le nombre d'abonnés augmente ;
- Épargne brute : **+12,5 %**.

Points de vigilance :

- Encours de dette : **+36,6 %** ;
- Durée d'extinction de la dette : **5,1 → 6,2 ans** ;
- Taux d'impayés : **1,76 % → 2,15 %** ;
- Montant des impayés/n-1 : **135 611 €** (2023) → **181 338 €** (2024) ;
- Consommation moyenne par abonné : **103,48 → 97,67 m³/ab** ;
- Protection de la ressource : légère baisse de **75,4 % à 73,35 %**.